

ÉLECTIONS EUROPÉENNES 2024

Premières contributions thématiques des commissions nationales



Sommaire

Économie sociale et solidaire	P 3
Agriculture, pêche, forêt - Une ambition sociale et environnementale pour les productions de la terre, de la mer et de la forêt	P5
Économie	P 7
Énergie	P 9
Enseignement supérieur recherche : Une Europe de partage des savoirs	P12
Entreprises	P14
Écologie	P18
Droits des personnes en situation de handicap	P21
Médias	P23
Droits des femmes	P25
La santé n'est pas une marchandise	P29
Pour une révolution numérique émancipatrice, construisons la voie européenne !	P31
Quel chemin de reconquête des services publics en Europe ?	P34
Priorités climat transport élections européennes	P38
Europe et droits humains	P39
Droits des personnes LGBTQIA+	P40

Économie sociale et solidaire

« Accompagner et promouvoir l'essor de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans tous les pays de l'UE. A l'opposé du "social business" promu par la commission Européenne, nous la concevons comme un atout pour le dépassement du capitalisme. »

1) Le capitalisme mondial est en crise

Les guerres d'une part, le renforcement des Brics d'autre part en sont des indices forts. Il s'agit à la fois d'un terrible danger et d'une possible opportunité pour les forces anti capitalistes, tant il est vrai que les efforts pour transformer un système sont plus efficaces en période de déséquilibre. Dans ces conditions l'économie sociale et solidaire peut s'avérer un des leviers de ce que d'aucun nomment la transition sociale et écologique (dépassement du capitalisme, construction du communisme).

2) La situation de l'ESS dans le monde, et en Europe est très hétérogène

L'économie sociale et solidaire est une réalité en Europe. Selon le rapport du Conseil économique et social européen de 2017, elle représentait 9 % de la population active de l'UE et 10 % du PIB européen. Mais son développement est très différent d'un pays à l'autre. Elle est surtout développée dans les pays du sud, Italie, Espagne, France, Belgique au contraire des pays « de l'est » où elle semble presque inexistante. D'autre part, sa nature même n'est pas homogène. En Allemagne, elle est du ressort des églises. En Belgique, au début du vingtième siècle, les coopératives étaient intégrées au Parti socialiste, ce qui n'était pas du tout le cas en France où la controverse entre Jaurès et Guesde portait aussi sur la nature révolutionnaire ou non des coopératives, thème que Marx avait abordé. Les potentialités du secteur sont cependant de plus en plus reconnues par les différents Etats membres, mais seuls six pays disposent d'un cadre législatif complet pour l'ESS (France, Belgique, Italie, Portugal, Espagne, Suède). C'est ce qui leur permet d'être en mesure d'inventer et d'expérimenter, tant au niveau social qu'en matière de démocratie.

La loi Française de 2014 réunit deux courants, l'économie sociale (mutuelles, coopératives essentiellement) et l'économie solidaire (associations solidaires et écologiques), ce qui n'est généralement pas le cas dans les autres pays.

Mais la gestion des mutuelles d'assurance a été profondément affectée par la directive européenne Solvency 2, qui les oblige à se calquer sur les assurances privées. Celle des banques coopératives, qui regroupent 1 européen sur 5, a elle aussi été affectée par plusieurs directives européennes et par Bâle 2.

Au plan mondial, il est remarquable que, pour la première fois, lors de sa 110e conférence internationale en mai et juin 2023, l'Organisation internationale du travail (OIT) a mis la question de l'ESS à son ordre du jour.

3) L'ESS joue un rôle social reconnu

Elle est aussi le lieu d'une lutte idéologique et politique très forte. En France, ses valeurs (démocratie, sociale mais aussi économique, solidarité, développement territorial durable...), certes loin d'être toujours mises en pratique, rejoignent les valeurs communistes. Ce n'est évidemment pas le cas en Allemagne notamment.

En France, la macronie tente par toute une série d'outils financiers de supprimer l'aspect émancipateur de l'ESS, en lui substituant la notion de « social business », qui vient des Etats-Unis et qui est prônée par l'Union européenne dans le contexte de son « économie de marché libre et non faussé ». En revanche, de nombreuses structures de l'ESS se revendiquent explicitement comme une alternative au capitalisme et certaines commencent à se mettre en réseau dans ce but. La démocratie qu'elles mettent en pratique ne concerne pas seulement la gestion, mais aussi, la mise en œuvre d'une démocratie renouvelée, avec la possibilité de produire autrement, à la fois du point de vue des travailleurs et de celui des usagers et du territoire.

En Janvier 2016, la GUE organisait, dans le cadre du Forum social européen, une conférence intitulée « Transformer la crise grâce à l'économie sociale et solidaire ». Il y était noté que l'ESS s'était montrée extraordinairement résiliente face aux impacts de la crise économique et financière de 2008, en générant de l'emploi et de la croissance économique »

Propositions concrètes

Il s'agit, dans une conjoncture qui le rend possible, de mettre en avant le rôle de l'ESS dans le développement territorial écoresponsable. Son potentiel démocratique en fait un atout pour le dépassement du capitalisme. C'est pour cette raison et dans ce but que nous voulons nous mobiliser pour développer l'ESS dans l'UE, notamment dans les pays où elle n'existe pas ou très peu.

Pour cela nous proposons de :

1) Remettre en place un intergroupe européen sur l'ESS, tel celui qui avait, en 2017, fait reconnaître les coopératives européennes, notamment avec Marie-Christine Vergiat, membre du groupe GUE.

2) Supprimer les directives existantes qui ont pour but d'obliger les structures de l'ESS à se comporter comme des entreprises privées et à mettre en avant le « social business ». Par exemple, Solvency 2 qui oblige les mutuelles d'assurance à avoir des réserves, une taille trop importante et une gestion non démocratique.

3) Faire adopter des directives ayant pour but de développer, dans tous les pays européens, des structures démocratiques, solidaires et écoresponsables, ayant une autre ambition que la lucrativité et un cadre juridique qui en garantisse la pérennité là où elles existent, et facilite la coopération entre ces structures au niveau européen.

Pour cela il faut que l'ESS soit immédiatement exemptée de l'obligation de « concurrence libre et non faussée », incompatible avec ses valeurs.

4) S'appuyer sur les travaux du Cese (Comité économique et social européen)

Pour le Cese, « l'économie sociale est un secteur qui constitue un pilier incontournable non seulement pour l'emploi et la cohésion sociale en Europe, mais également pour la réalisation et la consolidation d'un socle européen des droits sociaux. »

Il convient toutefois d'insister sur les notions de démocratie et d'éco-responsabilité qui ne sont pas toujours suffisamment associées à celle de « droits sociaux ».



Agriculture, pêche, forêt

Une ambition sociale et environnementale

pour les productions de la terre, de la mer et de la forêt

L'activité des agriculteurs, forestiers, pêcheurs et conchyliculteurs dépend intrinsèquement de l'Union européenne (UE). Qu'il s'agisse de la Politique agricole commune (PAC), de la Politique commune des pêches (PCP) ou des aides à la forêt versées au titre du Feader, l'Europe s'impose comme un échelon de décision structurant. C'est en ce sens que les communistes ne peuvent se satisfaire d'une sortie de l'UE ou d'une stratégie de « désobéissance ». Leur responsabilité est de contribuer à la construction d'une autre Europe qui émancipe les travailleurs du vivant des puissances d'argent.

Difficile, en effet, de nier la domination du capital sur les métiers de la terre, de la forêt et de la mer. La grande distribution et l'industrie agroalimentaire se taillent la part du lion dans le partage de la valeur ajoutée agroalimentaire, s'octroyant la moitié de cette dernière, quand moins de 10 % reviennent au producteur. On peut ajouter à cela la modification profonde de la propriété foncière, considérée comme un placement financier par de nombreux investisseurs. Cela sans compter les appétits de la finance sur la forêt, voyant celle-ci comme un juteux support de crédits carbone. D'ailleurs, la décarbonation non programmée de la pêche fait que nombre de professionnels financent largement les revenus des groupes pétroliers, quant on sait que les dépenses de carburant représentent près de 40 % de leur chiffre d'affaires.

Pour conforter cette inégale répartition des richesses, l'UE distribue des aides au revenu pour maintenir des prix à la production résolument bas. Ces derniers recouvrent à peine les coûts de production et ne rémunèrent pas le travail. Ainsi, en France, sur 2010-2019, les aides PAC représentent 59 % du revenu courant avant impôt des producteurs de grandes cultures, 152 % en élevage bovin lait et 195 % en élevage bovin allaitant. Cette extrême dépendance aux soutiens publics se double d'une forte exposition aux aléas, où les filets de sécurité publics ont progressivement été démantelés au profit de la prise en charge individuelle des risques, ce qui conforte inévitablement le secteur de l'assurance privée.

Ces rapports de production sont confortés par des politiques européennes néolibérales, visant à intégrer le secteur primaire au marché mondial. Les producteurs du monde entier sont mis en concurrence par des traités de libre-échange, où l'agriculture et la pêche sont vus comme des variables d'ajustement, permettant aux entreprises européennes d'obtenir de lucratifs contrats dans le secteur des télécoms, du bâtiment ou encore de l'assainissement. A titre d'exemple, la signature d'un accord commercial entre l'UE et le Mercosur se traduirait par la suppression de droits de douane qui permettraient de doubler les importations de viande bovine originaire d'Amérique du Sud, notamment des aloyaux à plus forte valeur ajoutée. Les profits des multinationales du négoce en ressortiraient considérablement gonflés, au détriment du revenu des producteurs européens et du climat.

Justement, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique demeurent les parents pauvres des politiques publiques européennes. Les critères d'attribution des subventions versées au titre de la PAC sont majoritairement proportionnels à la superficie exploitée, la taille du cheptel, ce qui favorise les plus grandes exploitations. Il en est de même pour la PCP. Le soutien de pratiques basées sur la recherche d'économies d'échelle et la standardisation de la production vont à l'encontre des principes de l'agroécologie et de la pêche durable. Elles nuisent à la reproduction de la fertilité de la terre, pèsent sur la ressource en eau et contribuent significativement aux émissions de gaz à effet de serre. Face à ces défis environnementaux, certaines forces politiques se livrent à la tentation naturaliste, cherchant à sanctuariser des pans entiers du territoire, à l'image de forêts qui devraient être livrées à « l'ensauvagement » et à la « libre-évolution ». D'autres s'attaquent à l'élevage, y compris dans ses formes les plus respectueuses de l'environnement et du lien éleveur-animal. Une conception humaniste des espaces naturels, supports de production agricole, sylvicole, halieutique et conchylicole doit être adoptée. Il s'agit du corollaire de campagnes vivantes. Donnons-nous l'objectif de créer des millions d'emplois dans les ruralités européennes pour assurer la souveraineté alimentaire de nos territoires. A cet effet, il n'est plus possible de dissocier les politiques agricoles des politiques alimentaires. En plus de permettre à toutes et à tous de manger à sa faim, elles doivent aussi garantir l'hygiène et la traçabilité pour contrer la défiance des mangeurs vis-à-vis des producteurs.

Nos propositions visent à garantir le revenu des producteurs du vivant, en veillant à ce que leurs activités n'entravent pas la reproduction des ressources naturelles :

1- Créer un Fonds communautaire d'intervention sur les prix et les volumes

Ce fonds viendrait se substituer aux aides PAC découplées et comprendrait pour chaque production :

- **Un prix minimum à partir duquel l'intervention publique se déclenche** en cas d'aléa de marché.
- **Un prix d'objectif tenant compte des coûts de production des agriculteurs**, transformateurs et distributeurs pour répartir équitablement la valeur ajoutée agroalimentaire au sein des filières. Ce prix serait fixé à l'issue de conférences permanentes associant des représentants de la profession agri-

cole, de l'agroalimentaire, de la grande distribution, des Etats, des collectivités et des citoyens.

• **Un système de quotas pour empêcher toute surproduction agricole et toute surpêche**, tout en veillant à produire suffisamment pour garantir la souveraineté alimentaire européenne.

2- Instaurer un Régime public d'assurance et de gestion des risques à l'échelle européenne

Ce dispositif, appliqué aux productions agricole, sylvicole et halieutique reposerait sur deux piliers complémentaires.

- Un premier, **assurant l'indemnisation des calamités** liées aux aléas climatiques, sanitaires et environnementaux.
- Un second pour **permettre le suivi des risques et leur anticipation**, mais surtout la prévention et le soutien à l'adaptation de la production, selon des critères respectant l'humain, l'animal et la nature.

3- Garantir un accès universel et démocratique à l'eau, à la terre et à la mer

• **Une Agence européenne de l'eau** devrait être créée pour initier une gestion concertée et durable des bassins versants transfrontaliers, à l'image du Rhin et du Danube. De même, la coopération européenne dans le domaine de l'eau doit s'orienter vers l'adaptation au changement climatique et le partage des connaissances et avancées technologiques, au profit des peuples européens et de leurs collectivités territoriales.

• Le **dispositif français des Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer) devrait être étendu à l'échelle européenne** pour contrer l'accaparement foncier, freiner l'artificialisation et soutenir l'installation.

• **La création de Zones de productions halieutiques (ZPH)** permettrait de garantir la qualité de l'eau et la fonction nourricière nécessaire aux activités de pêche et de conchyliculture face à l'urbanisation, au tourisme de masse et à l'industrie offshore.

4- Préférer l'internationalisme aux logiques libre-échangistes

Tout traité de libre-échange sera refusé. Les droits de douane seront substantiellement relevés, pour contrer l'importation de biens agricoles ou de bois contribuant à la spoliation des populations locales.

5- Défendre une politique alimentaire qui permette à toutes et tous de manger sain et à sa faim

• **Le Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) doit être défendu au-delà de 2027** et renforcé, abondé par un prélèvement sur les profits des groupes agroalimentaires et de la grande distribution.

• Afin de garantir le droit à une alimentation saine, **la casse des douanes, des services vétérinaires et la généralisation de la certification privée doit cesser**. Un service public européen d'hygiène et de sécurité alimentaire permettrait de contrôler la traçabilité et l'adéquation avec les labels revendiqués.

6- Verser des compléments de prix pour que les producteurs aient les moyens d'adopter immédiatement des pratiques respectueuses de l'environnement

Venant s'ajouter au prix de marché, ces compléments versés par la collectivité seraient financés par un prélèvement sur la valeur ajoutée des entreprises situées en amont des filières (agrofourmiture, constructeurs de bateaux etc.) :

• **En agriculture**, les complémentarités entre productions animales et végétales seraient soutenues pour réduire les apports d'engrais minéraux et assurer l'autonomie protéique de l'élevage européen. Il en est de même pour la diversification des assolements et des rotations pour réduire la dépendance aux produits phytosanitaires.

• **Pour les productions de la mer**, ces compléments de prix seraient versés selon le calibre des poissons pêchés, afin de réduire les prélèvements d'individus à plus fort potentiel reproductif.

• **Quant à la sylviculture**, les plantations d'essences diversifiées et la pratique de la futaie irrégulière là où elle se justifie seraient éligibles à ce dispositif, tout comme le soutien aux systèmes agroforestiers.

7- Concilier préservation de l'environnement et activités humaines au sein de ruralités vivantes

• **Renforcer les moyens des Fonds européens** concourant au développement social et économique des territoires ruraux (FEADER dont Leader, FSE+, Feder).

• **Modifier l'ensemble des règlements européens qui entravent la polyvalence** ainsi que la pluriactivité de la pêche et de la conchyliculture.

• **Faire de la multifonctionnalité un principe fondateur de toute politique forestière**, voyant la forêt comme un espace de production sylvicole, d'usages récréatifs (randonnée, cueillette, chasse etc.) et de services écosystémiques. La surexploitation des espaces forestiers doit être combattue, sans chercher pour autant à « sanctuariser » ces derniers.

Économie

La campagne se déroulera au moment où l'entremêlement des crises – écologique, civilisationnelle, d'identités, et bien sûr sociale et économique – amène une crise de la construction européenne et l'ouverture d'un débat dans l'UE sur de nouvelles règles et traités. Nous avons besoin de règles et d'institutions entre pays européens pour coopérer, pour financer ces coopérations et s'attaquer aux enjeux majeurs (climat, emploi, nouvelle industrialisation, culture, autre monde et autres relations avec le « sud global »).

Nous portons un projet original sur l'Europe. Un projet radical et émancipateur, de coopération – et non de concurrence exacerbée – de maîtrise démocratique et de mise en commun, au service d'un nouveau modèle social et écologique ambitieux. Une Europe de co-développement et non au service du marché et des profits, en phase avec l'orientation adoptée à notre 39^e Congrès.

1- Conquérir une souveraineté populaire sur l'utilisation de l'argent

L'entrée par « le social » est fondamentale : nous voulons conquérir des pouvoirs sur l'argent, pour développer les services publics, les coopérations et récuser la concurrence libre et non faussée. Ceci aussi bien au sein de l'UE qu'avec le monde. Nous voulons une souveraineté populaire sur l'argent pour d'autres buts sociaux que l'Europe actuelle. Ni souverainisme national, ni fuite les sujets majeurs des moyens et des pouvoirs, mais changement profond (au contraire des Verts et du PS). Mais pas non plus « renverser la table » et casser, à la Mélenchon, pour finir par ne pas faire grand-chose. Notre position est à la fois radicale et propose un chemin !

L'originalité communiste c'est aussi d'affronter Macron sur sa récupération néolibérale des aspirations et des colères pour cacher les enjeux et orienter vers le capital. C'est de mener la bataille face à ses projets de fédéralisme renforcé accompagnés d'une austérité très dure pour le social et l'emploi, d'un appui financier accéléré au capital et au tournant vers une « économie de guerre », tout en « faisant de la mousse » sur l'écologie et la réindustrialisation.

Nous devons imposer une « entrée par le social », dans la bataille européenne. Notre bataille doit donc être tendue vers cela : conquérir des pouvoirs sur l'argent pour d'autres coopérations, pour une nouvelle industrialisation, pour développer les services publics, pour l'emploi, le climat et la protection sociale et porter l'enjeu d'un autre monde.

En ce sens, notre proposition de Fonds européen est structurante. Elle doit avoir une place structurante dans la campagne, contrairement à la campagne européenne de 2019.

2- Des propositions structurantes

2.1- Un Fonds de développement économique, social et écologique solidaire européen

Depuis 2008, la BCE et les banques centrales nationales qui, avec elle, constituent l'Eurosystème, ont acheté à leurs détenteurs (compagnies d'assurance, banques, fonds de placement, multinationales disposant de trésoreries abondantes...) des milliers de milliards de titres de dette émis par les Etats de la zone euro. Cet argent, déversé sur les marchés financiers sans aucun contrôle démocratique, a contribué à affaiblir les économies européennes, à priver les peuples de tout pouvoir sur son utilisation, et finalement à engendrer des risques d'inflation et de krach financier. Nous proposons que la BCE fasse l'économie de ce détour coûteux par les marchés financiers, et qu'elle finance plutôt un fonds de développement économique, social, écologique solidaire européen voué au financement de projets démocratiquement élaborés, décidés, réalisés et contrôlés, de façon décentralisée, dans les différents pays membres de l'Union européenne. Ce Fonds serait une nouvelle institution intergouvernementale, doté d'une structure démocratique.

Il ne serait pas nécessaire d'attendre une révision du traité pour que le Fonds européen puisse accéder aux financements monétaires de la BCE, l'article 123.2 du TFUE l'autorise formellement. Sa constitution pourrait même être amorcée dès le niveau national, en s'appuyant sur des institutions publiques telles que la Caisse des dépôts et consignations et BPI France, qui peuvent dès aujourd'hui se refinancer auprès de la BCE. Les avancées obtenues dans ce processus créeraient alors les conditions politiques d'une abrogation des traités actuels et de leur remplacement par de nouveaux traités de coopération.

Une série de dispositions concourraient à introduire un pouvoir démocratique d'intervention des citoyens européens sur l'utilisation de l'argent créé par l'Eurosystème :

- **un droit d'initiative à la disposition des élus locaux ou d'associations**, qui auraient la possibilité de demander l'intervention du Fonds dans le financement de projets locaux en matière d'éducation, de santé, de culture, de transports ou de tous autres investissements contribuant au développement des services publics ;
- **l'inscription, au programme de financement du Fonds, des projets prioritaires retenus dans des conférences locales, régionales nationales** pour l'emploi, la formation et la transformation écologique et sociale ;

• **des fonds régionaux et nationaux pour l'emploi et la formation ayant pour fonction d'inciter les banques à financer des projets, publics** mais aussi privés, répondant à des critères d'efficacité économique, sociale et environnementale à l'aide d'outils tels que des garanties d'emprunts ou des bonifications d'intérêts ;

• **des pôles financiers publics nationaux ou européens mettant en œuvre des critères de financement opposés à ceux des marchés financiers.**

Les instances de direction du Fonds auraient l'obligation de prendre en considération les projets proposés à ces différents niveaux – local, régional, national – et au niveau intergouvernemental. Ainsi, l'organisation des pouvoirs au sein du Fonds doit être l'occasion de rompre avec l'inspiration fédéraliste qui contribue à éloigner des citoyens les centres de décision, et à placer les institutions européennes au service des marchés financiers. Elle peut matérialiser, à l'inverse, l'option d'une « confédération de peuples et d'États librement associés ».

2.2- Un besoin urgent d'efficacité pour une harmonisation fiscale européenne viable.

Vu son caractère universel et cela malgré de fortes disparités, la fiscalité est une matière qui peut se prêter assez aisément à la définition d'objectifs de co-développement, à une mutualisation et à un partage des moyens et des résultats à l'opposé de constructions technocratiques imposées en dehors de toute réalité sociale et économique locale. L'enjeu est de bâtir une fiscalité qui soit juste et efficace, redistributive et incitative à un nouveau mode de développement. Cela concerne chaque pays et donc toute l'Union.

Dans la phase actuelle de la construction européenne, une harmonisation fiscale positive et efficace pourrait s'incarner dans trois grands principes de fonctionnement.

• **Un serpent fiscal européen.** Son mécanisme serait basé sur la mise en place de taux d'imposition plancher en dessous desquels on ne pourrait descendre, notamment pour les catégories d'impôts directs et progressifs et de taux plafonds au-dessus desquels on ne pourrait aller, particulièrement pour les impôts à taux proportionnels sur la consommation dont le plus emblématique est la TVA avec la dimension régressive qui l'accompagne.

• **Le mécanisme de serpent fiscal (contrôle et élaboration) serait géré par une commission de l'harmonisation fiscale installée dans chaque Etat et au niveau européen.** Leur travail s'effectuerait sous le contrôle des Parlements nationaux et européens. Elles seraient composées de députés, de représentants des organisations syndicales de salariés et patronales, de responsables d'organismes de consommateurs et de spécialistes de la fiscalité (administration et conseils), ces derniers en nombre limité. Cette commission aurait en outre la responsabilité d'administrer un dispositif complémentaire au serpent fiscal qui consisterait à établir et à faire respecter une convention solidaire entre tous les pays de l'Union précisant que les contribuables (personne physique ou personne morale) dont il serait avéré que l'exil fiscal est guidé par une volonté de défiscalisation se verraient taxer sur le territoire du pays de destination au même taux que dans le pays d'origine.

• **L'engagement d'un travail d'inventaire et de prospective pour de nouvelles administrations financières dans chaque pays membre.** Leurs services de contrôles devraient être développés et étendus grâce à la mise en place d'un échange d'informations complet et permanent et un droit de suivi des affaires. De nouveaux droits devraient permettre aux représentants du personnel des entreprises, de saisir les administrations fiscales afin d'obtenir leur intervention.

Références

• Frédéric Boccara, Yves Dimicoli et Denis Durand,, Une autre Europe. Contre l'austérité, pour le progrès social en coopération, un autre euro, Editions Le Temps des Cerises, 135 pages, 10 euros, parution le 28 avril 2014

• Denis Durand, « Financer l'expansion des services publics en Europe. Mobiliser la création monétaire de la BCE dans un Fonds de développement économique, social et environnemental européen », Note de la Fondation Gabriel Péri, 2017

• Dossier « Europe, que faire ? », Économie&Politique n° 828-829, juillet-août 2023



Énergie

La Commission européenne a présenté en mars dernier une réforme du marché européen de l'électricité pour contenir les effets de la crise énergétique sur les prix de l'électricité.

Les Etats membres et les parlementaires européens ont, depuis, entamé les débats sur leurs positions. Cette réforme ne modifie pas les fondamentaux de l'organisation du marché européen de l'électricité, qui continue à reposer sur le système actuel de tarification marginale (« merit order »). L'enjeu de cette réforme est d'encourager la signature de contrats de long terme pour la fourniture d'électricité.

Dernièrement, jeudi 14 septembre, une objection a été déposée par Christophe Grudler (député Renew - centre). Cette manœuvre, si elle avait été votée aurait permis que le texte soit débattu en séance plénière permettant le dépôt d'amendements. Cette objection a été défendue par plus de 180 euro-députés (groupe de La gauche, soutenu par des collègues du groupe socialiste, et ceux du groupe des Conservateurs et réformistes européens (CRE — droite radicale) mais cela est insuffisant.

Le texte voté en commission ITRE (Commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie) en trilogues, ne fera pas l'objet de débat en séance plénière.

Ce sera donc sur la base du rapport de M. González Casares (qui fera office de mandat du Parlement européen) que se mèneront les négociations interinstitutionnelles — dites « trilogues » — avec la Commission européenne et les Etats membres réunis en Conseil de l'UE. Le rapport autorise, sous conditions, des aides publiques aux actifs nucléaires existants dans le cadre de contrats d'écart compensatoires bidirectionnels (contracts for difference, CFD).

Les Etats membres peuvent soutenir volontairement via les CFD les renouvelables ainsi que les nouveaux investissements dans le nucléaire. Au moins la moitié des CFD doivent être attribués par le biais d'appels d'offres publics. Ces contrats peuvent s'appliquer aux nouvelles centrales comme aux existantes en cas de prolongement ou de rénovation. La portée des investissements est toutefois limitée pour les centrales existantes. Les CFD devront couvrir uniquement une part de la production, proportionnelle aux coûts d'investissement totaux.

C'est cette condition qu'un certain nombre d'élus politiques notamment français veulent supprimer.

PPA et CFD ?

PPA : contrats d'achat d'électricité permettant de sécuriser des volumes d'électricité à un prix connu à l'avance sur de très longues périodes.

CFD : contrat pour différence qui ont un prix de référence qui garantit la couverture des coûts d'investissement et d'exploitation de l'actif concerné. Dans ce mécanisme, le producteur d'électricité doit reverser à l'État le surplus de recettes perçues si le prix de marché est supérieur à un revenu de référence fixé par le contrat, qui doit être ensuite redistribué aux consommateurs, et a contrario, ses revenus sont garantis en cas de baisse des prix sur le marché.

Les textes européens

C'est par l'énergie qu'a commencé la construction européenne qui s'est faite sur les fondements du traité établissant la Communauté économique du charbon et de l'acier (CECA) de 1951. Plus tard, les six pays signataires ont adjoint en 1957 le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom) et le traité instituant la Communauté économique européenne (Traité de Rome). Ce dernier visait à établir les règles et les institutions régissant le « marché commun ». Fait notable, il excluait explicitement les sources d'énergie autres que le charbon du marché et de toute politique commune. C'est avec le traité de Maastricht en 1992 que la Commission européenne s'est octroyé le droit d'intervenir dans les politiques énergétiques nationales. Elle a fait adopter trois « paquets de directives », en 1996, 2003 et 2009, (complétées et consolidées ensuite par la directive de 2019) visant à libéraliser le marché du gaz et de l'électricité, qui n'ont pas peu contribué à la déstructuration du secteur. L'Union européenne ne s'est finalement dotée d'objectifs et de moyens de politique énergétique qu'avec le traité de Nice et surtout le traité de Lisbonne, signé en 2007 après l'échec du projet de constitution Giscard. La politique énergétique relève de la compétence partagée entre l'Union et les Etats membres (article 4 du traité sur l'Union européenne), ces derniers ayant toute liberté pour choisir leur bouquet énergétique (article 194 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne)

Conséquences : la Commission européenne a démantelé les services publics et cassé les coopérations intra et extra-européennes pour les remplacer par des mécanismes de marché. Cela n'a pu se faire qu'avec la complicité plus ou moins active des gouvernements des Etats membres.

En France, l'ouverture à la concurrence est intervenue dès 1999 pour les gros consommateurs industriels, puis à partir du 1er juillet 2004 pour les industriels et enfin à partir du 1er juillet 2007 pour les particuliers et petites entreprises.

Marché ou marchés ?

Il est important de souligner qu'il existe plusieurs marchés dans le contexte de libéralisation depuis 1990. Ils ont des caractéristiques, des temporalités et des modes de fonctionnement différents.

L'électricité est négociée entre les producteurs (propriétaires des installations) et les fournisseurs qui leur achètent l'électricité sur le marché de gros à pas horaire ou à terme. Ces derniers livrent ensuite l'énergie achetée aux particuliers et aux entreprises sur le marché de détail.

Les causes d'un marché qui flambe ?

L'agression de Poutine contre l'Ukraine n'a eu qu'un impact tout relatif en privant l'Europe de son approvisionnement en gaz russe qui ne représentait qu'environ 10 % de ses importations destinées à la production d'électricité.

Ce qui a généré l'envolée des prix de l'électricité, c'est le mécanisme du marché lui-même, fondé sur le coût marginal, c'est-à-dire sur le coût de production de la dernière centrale à mettre en route pour couvrir la demande, le plus souvent une centrale à gaz. Et c'est aussi l'aboutissement des dysfonctionnements d'un marché qui, loin d'avoir introduit une « saine » concurrence, n'a fait que multiplier les opérateurs parasites, et réduit les échanges à des contrats à court terme volatiles.

L'augmentation des prix, la dégradation du service, l'insuffisance des investissements en moyens de production d'électricité adaptés (bien avant 2022), couplés à la fermeture de moyens de production pilotables sont la conséquence directe des règles de fonctionnement introduites par les directives de libéralisation.

Aujourd'hui, le parc de production électrique pilotable européen est sous dimensionné par manque de planification de chaque Etat comptant sur ses voisins et sur les marchés pour délivrer les bons signaux d'investissements.

Axes de travail pour la commission du PCF

Revenir sur la priorité d'accès aux ENRi

Une autre faille majeure résulte de la priorité d'accès accordée aux sources renouvelables intermittentes sur la base de leur coût marginal nul, ce qui impose aux autres producteurs d'électricité une obligation d'effacement. Or cela se fait sans prise en compte des coûts supplémentaires associés à la compensation de leur intermittence, coûts actuellement supportés par les producteurs utilisant des moyens pilotables, sans même parler des coûts réseaux liés à la décentralisation de la production, directement supportés par les consommateurs.

Les mises à l'arrêt de moyens pilotables et donc ces coûts supplémentaires devraient logiquement s'ajouter, de façon transparente, aux coûts directs des moyens intermittents. Les effacements intempestifs répétés ont dégradé la rentabilité des productions pilotables et dissuadé de nouveaux investissements (eux non subventionnés).

Chaque Etat doit être en mesure d'assurer une fraction majoritaire de ses pics de consommation par sa propre capacité technologique, y compris des moyens de production d'électricité décarbonés et contrôlables, le stockage, la réponse à la demande et les mécanismes de capacité.

Nous souhaitons que chaque pays soit en responsabilité de répondre à une fraction de leurs propres besoins énergétiques en assurant le développement de sa propre production d'électricité bas carbone.

Faut-il proposer de revenir sur le % d'interconnexion en Europe. La France compte 48 lignes interconnexions avec 6 frontières. Quand l'Espagne est interconnectée qu'avec la France et le Portugal (avec un % de 3 %).

Garantir un droit à l'énergie

L'électricité doit être un droit fondamental pour tous les citoyens et son accès doit être garanti. La réforme devrait introduire dans la directive sur l'électricité un droit concret pour les consommateurs domestiques. Les coupures d'énergie pour cause de précarité énergétique doivent être interdites.

Des moyens politiques et juridiques pour contrer les velléités de la commission européenne d'uniformiser la politique énergétique en Europe sur la base des choix allemands

Sur le nucléaire, reprendre le traité Euratom signé à Rome en 1957 et qui a une valeur juridique au même titre que les autres traités dont la mission était la création d'une puissante industrie nucléaire. La commission, qui doit être veiller à l'application des traités, s'oppose constamment à la lettre du traité d'Euratom

Proposer de renégocier les directives de libéralisation et leurs règlements dérivés pour pouvoir imposer notre pôle public. Pour le faire, nous disposons de points d'appui sans nécessairement sortir des traités. Ces derniers, même s'ils sont d'essence libérale, prévoient de nombreuses exceptions à la concurrence ou aux restrictions d'importations notamment l'alinéa 3 de l'article 101 du TFUE qui autorise les coopérations entre entreprises au lieu de la concurrence, l'alinéa 2 de l'article 106 qui exempte les services d'intérêt général des règles de concurrence si celles-ci empêchent d'accomplir leurs missions et l'article 36 qui rend possible les restrictions aux échanges justifiées par des raisons de moralité publique, d'ordre public, de sécurité publique.

La Commission, en cas de nécessité, on l'a vu, n'a pas hésité à enfreindre ses propres règles en autorisant les aides d'Etat et distorsions de concurrence.

Comment construire un rapport de force sur des bases claires et partagées ? Besoin de travailler

avec les autres partis progressistes en Europe et d'essayer de trouver un consensus en défendant le principe de « neutralité technologique » et en défendant l'énergie bas carbone. C'est d'ailleurs ce que porte l'alliance du nucléaire dans sa feuille de route [l'Alliance nucléaire a rassemblé la Bulgarie, la Croatie, la République tchèque, la Finlande, la France, la Hongrie, les Pays-Bas, la Pologne, la Roumanie, la Slovénie, la Slovaquie et la Suède. La Belgique et l'Italie ont participé en tant qu'observateurs et n'ont ainsi pas pris part au débat, ni à la rédaction des documents présentés]¹.

En matière de financement des infrastructures existantes et à venir, quel pourrait être le rôle de la Banque européenne d'investissement (BEI), quelles propositions pourrions-nous développer ? Thierry Breton, commissaire européen propose que la BEI finance le nucléaire.

→ Une résolution a été adoptée par la commission des affaires européennes du Sénat, le 1^{er} juin 2023. Pierre Laurent a fait des propositions de modifications non retenues (voir page 58 du rapport)

<https://www.senat.fr/rap/r22-670/r22-6701.pdf>

- Mettre fin à l'obligation de proposer des contrats à tarification dynamique aux usagers.
- Exiger le maintien des tarifs réglementés.
- Mettre fin aux interruptions de fourniture pour les ménages modestes.
- Refuser la privatisation des barrages hydroélectriques.
- Décorrélérer le prix de l'électricité sur celui du gaz.
- Suspendre immédiatement le système de l'Arenh.
- Retrouver la pleine souveraineté de la France en matière énergétique et donc un contrôle public de l'ensemble de la chaîne de production.
- Chercher à définir une position européenne pour définir l'énergie nucléaire comme une énergie décarbonée et stratégique, qu'il convient de soutenir au même titre que les énergies renouvelables



1. La France projette la construction de 6 à 14 EPR2 ; la Pologne envisage 6 réacteurs ou plus, pour une puissance de 6 à 9 GW ; les Pays-Bas sont en discussions avec trois acteurs (EDF, KHNP, Westinghouse) pour la construction de deux unités ; la Bulgarie ambitionne d'avoir deux nouveaux réacteurs (Kozloduy 7&8) ; la République tchèque a lancé un appel à projets pour la construction de Dukovany-5. Il ne faut pas oublier la Suède qui a abandonné l'objectif de « 100 % renouvelables » pour le « 100 % bas carbone » et qui mène un travail réglementaire pour rendre possible la construction de nouveaux réacteurs. Outre ces réacteurs de puissance, beaucoup de pays manifestent leur volonté de développer des SMR (source SFEN).

Enseignement supérieur recherche

Une Europe de partage des savoirs

Une recherche publique démantelée, au service du capitalisme

Depuis le processus de Bologne amorcé en 1998 ou la stratégie de Lisbonne en 2000, l'on assiste à un virage néolibéral à l'échelle européenne visant à refonder l'ensemble du système de production et de diffusion des connaissances en Europe, de la maternelle à l'université et dans la recherche pour la mettre au service de la compétitivité des entreprises et de la guerre économique. Dès lors, de nombreux appels à projets dictent l'orientation de la recherche publique. La liberté des chercheuses et chercheurs est menacée car ils doivent répondre à ces injonctions financières pour mener à bien le moindre travail scientifique.

Une concurrence généralisée entre collègues : les laboratoires, les centres de recherche, les universités, les chercheuses et chercheurs eux-mêmes sont mis en concurrence à l'échelle européenne. Cette concurrence est au cœur de ce système de financement par projet, et s'accompagne d'une déstructuration des équipes de recherche et d'une ultra spécialisation des laboratoires à l'échelle régionale. Cette mise en compétition nuit au progrès scientifique qui ne s'épanouit que dans le cadre de la coopération et l'échange de connaissances.

Une vision étriquée élitiste et à court-terme : cette politique européenne, qui va dans le même sens que le classement de Shanghai, nous conduit à un système de recherche au service de la rentabilité immédiate qui détruit des secteurs entiers de la recherche et affaiblit au niveau européens les thématiques jugées non rentables par les politiques sans que les travailleurs de l'ESR soient consultés. Conséquence de cette vision à court-terme : lors de la crise sanitaire du Covid, la France n'a pas pu proposer de vaccin. Les projets proposés depuis 2000 sur les coronavirus n'ont pas été financés, les investissements financiers étaient insuffisants alors même que nous avons la capacité et les compétences pour le faire.

Une condition étudiante qui ne permet pas l'émancipation

Une dégradation des conditions d'étude et des diplômes : pauvreté, précarité et petits boulots mal payés sont le lot commun du peu d'étudiant-es issu-es de milieux modestes qui parviennent à faire des études supérieures. Mis en concurrence par la sélection généralisée dans l'enseignement supérieur, comment s'épanouir dans ses études dans ces conditions ? De plus, malgré l'harmonisation LMD mise-en-place par l'UE, la qualité des diplômes se dégrade, la mobilité européenne tant vantée n'est réservée qu'aux étudiant-es issu-es des classes supérieures et la mise en concurrence crée des différences fortes selon les établissements du supérieur. Classes prépas, centres de formations, grandes écoles, IUT et universités sont mises en concurrence pour proposer des cursus variés à visée plus ou moins technique ou théorique. Cette concurrence est une aubaine pour les formations privées extrêmement chères qui se multiplient (et concernant 26% des étudiant-es) avec la bénédiction de l'Etat. Un enseignement par compétence : depuis le processus engagé avec Bologne, les enseignements sont orientés vers l'acquisition de compétences et non l'obtention d'un diplôme et ce pour répondre aux besoins immédiats des entreprises privées. Pourtant, un diplôme n'est pas une liste de compétences, c'est aussi le témoignage de l'acquisition d'un bagage théorique large, articulé et cohérent dans une discipline et un métier qui accompagne le savoir-faire. Quand l'acquisition simple de compétences ne permet que de se placer en position d'exécution, le détour théorique attesté par le diplôme autorise une réflexion critique et constructive pour les maîtriser et les étendre.

Notre ambition pour la recherche et l'enseignement supérieur

Donner un nouveau souffle pour la recherche publique : nous devons libérer l'ESR des pressions financières. La recherche doit sortir des carcans du capital. Nous défendons la recherche publique mise au service du développement de la connaissance et de l'émancipation humaine mais aussi de la coopération européenne et internationale.

Enseigner pour transmettre : le savoir comme vecteur d'émancipation. Nous défendons le développement libre des connaissances au service de l'émancipation et du progrès. Il s'agit de répondre aux immenses défis dans tous les domaines : l'environnement, l'énergie, l'eau, la santé, le travail, la démocratie...

Ces enjeux, déterminants pour l'avenir de l'humanité, exigent la défense de la recherche fondamentale, la démocratisation des savoirs scientifiques, la liberté des chercheuses et chercheurs et l'accès à l'enseignement pour le plus grand nombre.

1- Des moyens d'urgence et un nouveau mode de financement

• Un fonds d'investissement européen en direction de la recherche pour la transition énergétique, la politique industrielle et agricole et pour l'innovation médicale : l'UE doit appuyer le redressement

de la recherche scientifique. La proposition d'un Fonds d'investissement européen répond à cette nécessité : ses financements doivent être mis au service de la recherche pour la transition énergétique, pour la politique industrielle, pour la recherche agricole mais aussi médicale. Les grands programmes de recherche et de développement collaboratifs ainsi financés seront gérés par les pairs.

• **De nouveaux mode de financement** : si le Conseil européen de la recherche (ERC) consacre aujourd'hui 16 milliards d'euros à la recherche, il le fait par des appels à projets ultra-compétitifs sélectionnant des individus ou des équipes nationales en concurrence sur la base de ce qu'on qualifie d'« excellence ». Nous proposons de réorienter les financements de l'ERC vers des projets de collaboration transnationaux en complément d'une politique de recherche nationale avec des financements récurrents et libérée de l'injonction de la rentabilité immédiate.

2- Un accès aux savoirs élargi et émancipateur

• **Des instances européennes pour la recherche véritablement démocratiques** : parce que l'autonomie de la recherche passe par une orientation et une gestion mises en œuvre par celles et ceux qui la font vivre, il faut instaurer au niveau européen des instances directives se composant pour partie des représentants de toutes les catégories des personnels de recherche. Ces instances seront issues d'un processus électif mené sur une base nationale. Parce que les grandes orientations de recherche relèvent de l'intérêt public, les programmes scientifiques européens feront l'objet d'un vote direct par le Parlement européen et de rapports annuels devant les élus.

• **L'extension à 18 ans de la scolarité obligatoire** : au regard des défis immenses à relever, l'élévation du niveau de connaissance de toute la société est un enjeu majeur. Il faut pour cela plus et mieux d'école, il faut reconquérir du temps d'enseignement pour les élèves et du temps pour préparer les cours, se former, se concerter pour les enseignant.es et les personnels de l'éducation nationale. L'extension à 18 ans de la scolarité obligatoire à l'échelle européenne doit être le premier pas et le moyen de donner à tous les jeunes le haut niveau de formation dont ils auront besoin dans le monde de demain. Cette extension de la scolarité obligatoire doit s'accompagner de l'abrogation des plateformes de sélections (comme Parcoursup et MonMaster) et du déploiement de moyens inédits pour que chacune et chacun accèdent à des études longues en permettant : une mobilité européenne accessible à toutes et à tous, le développement des services publics étudiants, la reconnaissance effective des diplômes et l'autonomie financière des étudiant.es avec un revenu étudiant.

3- Des diplômes reconnus et véritablement protecteurs

• **Protéger les diplômes, lutter contre le secteur privé** : l'UE doit garantir que, dans l'ensemble des Etats membres, une même formation soit reconnue par une qualification égale. Elle doit rompre avec les faveurs faites au secteur privé qui permettent la reconnaissance, voire le financement de diplômes fictifs et non reconnus dans le cadre national. Elle doit également dépasser les reconnaissances d'équivalence au cas par cas, telles que mises en œuvre par le réseau ENRIC-NARIC, et impulser une homogénéisation profitable aussi bien pour les salaires que pour les mobilités géographiques sur le continent.

• **Un statut européen du doctorat** : l'Europe doit protéger ses jeunes chercheuses et chercheurs, par la mise en place d'un véritable cadre protecteur du doctorat. Cela passe par des garanties minimum de revenu, la reconnaissance unifiée du grade de docteur, la protection de la propriété intellectuelle individuelle des jeunes chercheurs à l'échelle communautaire, le droit à bénéficier d'un encadrement formé et respectueux du travail des doctorant.es, l'accès à de nouveaux droits démocratiques dans leurs établissements, et l'exonération de leurs frais d'inscription au titre de leur fonction productive dans le cadre universitaire. Initiations une grande conférence européenne pour la mise en place d'un statut européen du doctorat afin de prolonger et dépasser les intentions proclamées en 2005 par la Charte européenne du chercheur.



Entreprises

Depuis maintenant 4 ans avec le lancement du Tour de France des entreprises, Fabien Roussel et le parti ont remis la question de la confrontation capital/travail dans le débat politique.

Il s'agit donc dans un contexte économique très dégradé pour nos compatriotes de continuer à porter ce discours, en partant bien évidemment des préoccupations de nos compatriotes, de leur quotidien. Il faut aussi se saisir de cette élection pour élargir le débat en aidant à l'articulation entre ce qui vit les gens et les politiques européennes.

Notre campagne doit aussi être un lien direct avec les luttes qui sont menées : le maintien et le développement des services publics, la réindustrialisation et la coopération internationale, plus généralement la bataille pour l'emploi et les salaires.

Les enjeux industriels, des services publics et des droits des travailleurs en général seront au cœur de la prochaine campagne des élections européennes. Plusieurs sujets seront mis en avant par les tenants de l'Europe libérale d'une part et d'autres devront être mis en avant dans notre campagne en termes de priorités.

Dans une autre dimension, nous devons travailler au besoin de souveraineté de notre pays, tout en portant la dimension du besoin de coopération entre pays sur différentes filières. En effet, le besoin de maîtrise ne peut se traduire par une politique de repli, elle doit porter en permanence la dimension de coopération internationale et donc le niveau européen.

En 2014, la Commission européenne a présenté la communication « Pour une renaissance industrielle européenne ». Cette communication insistait sur l'importance d'enrayer le déclin industriel et de réaliser l'objectif de porter la part de l'industrie à 20 % du PIB d'ici 2020. Cette politique a été complétée en 2016 par la communication intitulée « Passage au numérique des entreprises européennes – Tirer tous les avantages du marché unique numérique ». En mars 2020, la Commission a présenté la communication intitulée « Une nouvelle stratégie industrielle pour l'Europe » visant à aider l'industrie européenne à montrer la voie à suivre pour la double transition vers la neutralité climatique et le leadership numérique et à renforcer la compétitivité de l'Europe et son autonomie stratégique ².

En mai 2021, la Commission a mis à jour la stratégie industrielle européenne [COM(2021)0350] en se concentrant sur la résilience du marché unique de l'Union, les dépendances de l'Union dans les domaines stratégiques clés et le soutien aux PME et aux start-up, ainsi que sur l'accélération des transitions écologique et numérique. En septembre 2020, la Commission avait déjà adopté un plan d'action sur les matières premières critiques incluant une étude prospective portant sur les matières premières critiques aux horizons 2030 et 2050 pour les technologies et secteurs stratégiques (cet enjeu fera partie d'une note séparée). En février 2021, la Commission a présenté un plan d'action sur les synergies entre les industries civile, spatiale et de la défense [COM(2021)0070] visant à conforter l'avance technologique de l'Union et à soutenir sa base industrielle.

Ces stratégies politiques ont des impacts concrets sur les différents secteurs industriels et des services publics dans les pays de l'UE et notamment en France.

Nous avons décidé ici de d'insister sur six priorités politiques de notre campagne.

1. Le secteur ferroviaire et le fret (en lien avec la commission mobilités)

Les 4 paquets ferroviaire ont permis la libéralisation du secteur ferroviaire. Le 4e et dernier paquet a été mis en place fin 2016. Les grands enjeux des textes portent sur le périmètre et le calendrier d'ouverture à la concurrence des marchés ferroviaires nationaux. Cela visait l'open access pour les lignes nationales non conventionnées (les LGV en France) et l'attribution par appel d'offres pour les contrats de service public de transport nationaux ou régionaux (TER et Trains d'équilibre du territoire). Cela s'est traduit en France par une transposition aux niveaux des régions une ouverture à la concurrence des lignes de TER et la disparition des lignes non rentables. D'autres pays comme la Belgique n'ont pas transposé ces paquets, preuve que les gouvernements ne sont pas pieds et poings liés dans la mise en œuvre des directives.

2. Pour pallier au déficit d'efficacité au niveau international comme aux difficultés d'approvisionnement au niveau européen, l'UE va développer une nouvelle rhétorique autour de « l'autonomie stratégique » devenant un axe central de la communication de la Commission européenne et censée traduire son tournant géopolitique. Issue du vocabulaire de sécurité et de défense, cette notion s'est progressivement élargie aux enjeux économiques. Si la mise en œuvre de l'autonomie stratégique ouverte est directement associée aux politiques extérieures de l'UE, et en particulier à la politique commerciale, son champ d'application englobe un ensemble plus large de politiques européennes, tant externes qu'internes en particulier le marché de l'électricité qui devrait sortir de la « dépendance à la Russie ». La première dépendance de l'UE, c'est à dire celle avec les États-Unis n'est évidemment jamais évoquée.

En janvier 2023 la Commission européenne lance une procédure demandant la liquidation du fret public français. Le gouvernement Macron se couche sans aucune négociation, contrairement à ce qui a été fait dans d'autres pays, notamment l'Allemagne. La CGT a largement documenté et dénoncé la procédure. L'enjeu pour les élections sera essentiel car que ce soit le transport passagers comme marchandises la France a le plus grand réseau ferré d'Europe et le maintien d'un service public fort est essentiel pour la population comme pour la transition énergétique.

2. Le secteur des ports et docks (lien avec la commission mobilités)

Il s'agit d'un secteur essentiel pour nous car le rapport de force dû à la forte syndicalisation dans toute l'Europe a permis de rejeter les directives de libéralisation des ports par deux fois, en 2001 et 2006. Il s'agit aussi d'un secteur pionnier ou peuvent être étudiés tout l'enjeu de l'automatisation et ses écueils puisque des ports comme Rotterdam songent à revenir sur cette automatisation par manque d'efficacité. Aujourd'hui, plusieurs inquiétudes traversent le secteur. La première repose sur la stratégie zéro carbone et la mise en place notamment le pack 'Fit for 55'. EDC (le syndicat européen des docks coordonné par la CGT) alerte la Commission le 28 avril dernier sur « sur les conséquences désastreuses de l'écologie punitive, et demande que le CDSS Ports soit systématiquement consulté et entendu dans ses remarques lors de la définition des politiques de l'UE en matière de carbone qui pourrait avoir un fort impact économique sur l'emploi dans les ports, et donc sur l'économie européenne. ». Ce courrier fait suite à une étude interne montrant que la mise en place de ce pack pouvait avoir un effet désastreux sur la mise en concurrence des ports européens avec les ports externes à l'Europe ou les bateaux auraient moins de contraintes pour accoster et où les marchandises seraient ensuite acheminées par route. L'autre sujet d'inquiétude est de trouver des failles afin de remettre en cause le monopole syndical qui existe dans les recrutements de la plupart des ports européens ou le fait de s'appuyer sur la nécessaire « féminisation des ports » pour casser le droit du travail des portuaires. Que ce soit donc en positif (luttés qui gagnent) comme sur l'enjeu pour l'économie nationale et européenne, la question des travailleurs docks sera importante dans la campagne. Dernier point les travailleurs portuaires demandent une législation et une harmonisation européenne quant aux normes de sécurité sur les bateaux et dans les ports afin de prévenir les accidents du travail et la sécurité des travailleurs. C'est une proposition législative que nous pourrions mettre en avant pendant la campagne.

Sur ces deux premiers points, en lien avec les commissions mobilité et écologie, nous pouvons construire un propos original et cohérent à l'appui des luttes que mènent les travailleurs de ces secteurs.

Le défi de la nouvelle industrialisation passe par des investissements lourds dans nos infrastructures ferroviaires et portuaires afin de favoriser le couple fret ferroviaire / maritime et fluvial, le plus écologique à la tonne transportée. En connectant nos ports aux corridors ferroviaires européens, nous pouvons peser sur une industrialisation répondant aux besoins humains et renforçant un hinterland territoire / France / Europe.

3. L'aéronautique

L'aéronautique est déterminante pour relever le double défi de la révolution écologique et de l'accès de 7 milliards d'êtres humains à des moyens de transports sûrs, efficaces et accessibles à tous. On n'y parviendra pas en imposant une régression du transport aérien. Les progrès techniques ont permis de passer en 40 ans de 642 millions de passagers annuels à 4,3 milliards, et dans le même temps le transport aérien est resté à 2 % des émissions de gaz à effet de serre (et si le fret aérien reste marginal, il a explosé durant la pandémie).

Bien avant l'épidémie, le secteur voyait ses fragilités exacerbées par sa soumission à la rentabilité financière des grands groupes du transport aérien et de la construction aéronautique, par la course aux profits dans une mondialisation dominée par la concurrence entre firmes multinationales et par les marchés financiers, par sa dépendance au dollar, par des règles internationales qui font obstacle au partage des informations, des recherches, des recettes et des coûts qu'exigeraient l'efficacité économique et écologique à l'heure de la révolution informationnelle, par les gâchis de capacités humaines qu'entraînent l'obsession de faire baisser le coût du travail.

C'est de cette domination du capital que la filière aérienne doit s'émanciper pour que son développement apporte sa pleine contribution à ces biens communs de l'humanité que sont le climat, la biodiversité, la qualité du cadre de vie. Il y a donc besoin d'un nouveau type de régulation du transport aérien dans le double objectif de préservation de l'environnement et d'assurer la liberté de circulation. Il faut d'autre part assurer les moyens pour la recherche, émanciper des logiques de rentabilité, pour atteindre le but d'un avion bas carbone.

4. Les marchés européens de l'électricité

Avec la crise énergétique que traverse l'Europe, le marché européen de l'électricité a montré son caractère totalement absurde. En indexant le prix de l'électricité sur celui du gaz, ce marché a ouvert la possibilité d'une spéculation conséquente, mettant en grande difficulté les entreprises et les ménages. Des voix de plus en plus nombreuses dénoncent l'ineptie de ce système. Les négociations

menées par l'Espagne et le Portugal montrent qu'il existe là aussi des marges de manœuvre. Nous pouvons porter la sortie de ce système et de la logique de concurrence qui est derrière, pour revenir à un système intégré qui a fait la preuve de son efficacité. Bien évidemment tout cela implique que nous sortions de l'Arenh, qui permet aux groupes privés de spéculer avec l'électricité produite par EDF. Il faut dans le même temps porter le nécessaire besoin de coopération à l'échelle européenne sur les questions de l'électricité.

5. Le secteur de l'automobile

La filière automobile est aujourd'hui à la croisée des chemins. La mise en concurrence des salariés à l'échelle a permis aux grands groupes, de détricoter le maillage de la filière dans notre pays. Aujourd'hui, le développement de la filière électrique n'est pas sans poser un certain nombre de question. En premier qu'aucune voiture de ce type ne sera construite sur le territoire français avec la fermeture du site de Flins. L'état actionnaire peut peser sur les choix de Renault pour que la marque produise des voitures électriques en France. Un vrai plan de reconversion des sites doit être mis en œuvre.

6. Secteur des industries chimiques et du médicament

Plusieurs enjeux autour de ces questions. Le 14 octobre 2020, la Commission européenne a présenté la communication intitulée « Stratégie pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques – Vers un environnement exempt de substances toxiques ». Cette stratégie en matière de produits chimiques est une composante du pacte vert et de la réforme du marché carbone pour réduire les émissions de CO2. C'est aussi un élément clé du plan de relance lié à la crise de la Covid.

Il se compose de plus de 40 actes législatifs, l'UE dispose d'un corpus solide en matière de produits chimiques, qui comprend un cadre général concernant l'enregistrement et l'évaluation des substances chimiques, ainsi que leur étiquetage et leur classification, mais aussi une législation sectorielle sur les biocides, les jouets, les cosmétiques, les peintures et les pesticides, notamment. Une révision du règlement européen de 2007 sur la sécurité des produits chimiques, dit « REACH », qui devait initialement être présenté à la fin de l'année 2022. Cependant en juillet 2023 le site d'information Euractiv annonce que sous la pression de l'industrie chimique allemande « la Commission est en train de revoir à la baisse son ambition à l'exception, « lorsque c'est essentiel » et pour entre 1 % et 50 % des produits chimiques, une baisse significative par rapport à la « plupart » mentionnée dans la stratégie précédente. » alors que certains de ces produits nuisent clairement à la santé des populations³.

L'autre enjeu est évidemment l'impact sur les travailleurs de cette stratégie et comment conserver leurs emplois dans un contexte de redéploiement de l'industrie chimique européenne. Dans le secteur de la pétrochimie, notamment la volonté de sortir du pétrole pourrait avoir des conséquences sur les travailleurs des raffineries.

Sur la question du médicament, l'UE n'a pas de compétence propre en matière de santé néanmoins durant la pandémie la Commission a négocié des achats groupes de vaccins... En terme de produits pharmaceutiques notamment la Commission a proposé en avril 2023 une révision de la législation pharmaceutique de l'UE. L'idée centrale est de faire face aux pénuries en créant un marché unique du médicament. A l'inverse, nous demandons une nationalisation / socialisation du secteur du médicament et la mise en place d'un pôle public de recherche, production et distribution du médicament à l'échelle nationale et européenne. La question de l'indépendance de l'UE et de la coopération dans ce secteur nous paraissent indispensables (voir travail de la commission santé à ce sujet).

La préparation de la campagne, la mise en mouvement des communistes, doivent nous permettre de passer un nouveau cap dans la structuration de l'activité des communistes dans et en direction des entreprises.

La commission en lien avec l'actualité et la campagne proposera de construire des initiatives, du matériel, lien avec ses objectifs : par exemple, un numéro d'Agir spécial européenne mettant en valeur candidats du monde du travail et propositions à destination des travailleurs ou encore l'organisation d'un colloque national « une campagne à l'écoute du monde du travail » avec un tour de table de syndicalistes européens.

En lien avec nos orientations de congrès et dans le cadre de la constitution de la liste, il semble nécessaire que nous ayons une place particulière dans le dispositif de campagne afin d'alimenter notre chef de file et les candidats.

Les liens privilégiés que nous entretenons avec les organisations syndicales tout au long de l'année sont un atout important pour construire des contenus en adéquation avec les attentes du mouvement social et faire des propositions de candidature qui portent ses contenus.

3. <https://www.euractiv.fr/section/sante/news/la-commission-europeenne-sapprete-a-faire-marche-arriere-sur-linterdiction-des-produits-chimiques-nocifs/>

À partir de ces éléments et des luttes qui se conduisent dans le pays, il nous faut réfléchir à des candidatures qui aient la capacité d'incarner et de porter le débat.

À ce titre les dix premières places doivent en être une illustration. Nous pourrions réfléchir à mettre un-e énergéticien-ne + un-e cheminot-e + un-e camarade dockers et un-e camarade de l'aéronautique ou des automobiles ou de la chimie dans les 10 premiers de la liste.

Après une année marquée par des luttes considérables sur les salaires et les retraites, permettant de remettre la question sociale au premier plan du débat public, le rassemblement que nous recherchons doit permettre de mettre en récit le rassemblement du monde du travail en lutte.



Écologie

L'Europe face à de grands défis écologiques mais se heurtant aux logiques et intérêt du Capital

L'UE s'est donné de grandes ambitions en matière d'écologie : climat, luttés contre les pollutions, biodiversité. Elle se veut exemplaire pour le monde, voulant marquer sa différence avec la Chine et les USA. Mais derrière cette image, c'est surtout une Europe qui a pour priorité de sécuriser les revenus du capital et qui reste intangible sur les principes libéraux de libre concurrence, privatisation des services publics, de politiques austéritaires, des grands traités de libre-échange qui ouvrent la porte du dumping sociale, écologique et sanitaire (pour ce qui est de l'alimentaire). C'est une contradiction majeure avec les objectifs ambitieux sur l'écologie. Ce dogmatisme devance même celui des USA par exemple dans sa rigidité sur la politique monétaire, la dépense publique (voir les montants de l'IRA, Inflation Reduction Act)

L'UE est pleinement dans une procrastination climatique en reportant systématiquement au lendemain les efforts à faire, rendant ainsi le rythme de baisse des émissions de CO₂ à venir de plus en plus intenable. Le « fit for 55 », diminuer de 55 % au lieu de 40 % comme précédemment fixé les émissions de CO₂ d'ici 2030 par rapport à l'année de référence de 1990 est emblématique : on surenchérit pour masquer l'inaction passée. Ce rythme de baisse est sans précédent : de 5 à 7 % par an d'ici 2030. De nombreux pays remettent en cause cet objectif et le jugent inatteignable, et de fait, il l'est avec les logiques actuelles (c'est-à-dire en préservant les intérêts du capital).

Le marché des quotas de carbone, réservé aux 11 000 sites industriels en Europe responsable de 50 % des émissions de CO₂, va être élargi aux transports et au chauffage : cela revient à instaurer une violente taxe carbone pour les particuliers, bien que l'Europe donne des gages de politiques sociale en contrepartie pour aider et préserver les populations les plus pauvres (aides à la rénovation des logements, aides à la mobilité électrique etc.). A l'inverse les secteurs industriels ont reçus généreusement des quotas d'émissions sans réelle contraintes et libres de délocaliser leurs activités. C'est une véritable bombe sociale, avec une vague potentielle de mécontentement de type Gilets jaune sur toute l'Europe, dont d'ailleurs se nourrissent de nombreux pays dirigés par des conservateurs et l'extrême droite.

Les lobbies dont le fonctionnement se fait au grand jour à Bruxelles jouent un rôle néfaste : derrière chaque directive teintée d'intention écologique, se cachent en réalité des logiques industrielles, des guerres de brevets et des stratégies technologiques, avec à la clé toujours la préservation des profits le plus longtemps possible. Ainsi en est-il du torpillage de l'industrie nucléaire française et du service public d'EDF par l'UE dominé par une Allemagne qui avait fait très tôt le choix du gaz avec des contrats de long termes avec la Russie et la construction de gazoducs géants, le refus d'inclure le nucléaire dans la taxonomie verte à part entière, tandis qu'on assiste à cette farce de voir le gaz fossile considéré comme énergie verte. Citons aussi les compagnies aériennes qui font pression pour que le trafic aérien échappe à toute comptabilité carbone dans les négociation climatique.

Au-delà du climat, ces logiques de procrastination et de refus de s'attaquer aux intérêts du capital avec des lobbies actifs et puissants se retrouve concernant le secteur de la chimie, de l'agriculture, la biodiversité (qui continue de s'éroder fortement sur le continent).

L'Europe représente 10 % des émissions totales mondiales, par contre son empreinte carbone en comptant les émissions importées donc (retranchée des exportations) représente 15 % de l'empreinte mondiale. L'Europe externalise ainsi une part non négligeable de ses émissions carbone au reste du monde (les produits importés et fabriqués ailleurs), mais elle exporte aussi massivement ses déchets toxiques, tout en laissant aux pays pauvres le soin d'extraire tous les minéraux et métaux dont elle a besoin.

En l'espace de 3 décennies, tous les pays seront confrontés aux même défis que la France : décarboner tout le parc de logements et du tertiaire, tout le secteur industriel, la production d'acier, d'engrais et de ciment, reconstruire et accroître tout le parc de production d'électricité assurer l'électrification des usages de mobilité et de chauffage et assumer une part d'industrie plus forte sur son territoire. Et enfin transformer le modèle agricole assurant la souveraineté alimentaire, tout en s'inscrivant dans la bonne trajectoire climatique.

À la lumière de ces constats nous proposons :

Quelques grands principes :

- Se fixer des objectifs non pas seulement sur les émissions territoriales et la neutralité carbone en 2050, mais aussi sur l'empreinte carbone de l'Europe.
- Se donner des priorités sur les émissions de CO₂ et non plus sur la part de renouvelables dans les mix énergétiques des Etats membres : la manière de baisser ses émissions, notamment le choix des énergies bas carbone composant le mix énergétique, doit rester du ressort des États (renouvelable et nucléaire) et non pas des lobbies les plus actifs à Bruxelles.

Toutes les politiques de taxonomie verte encore réservée aux énergies renouvelables doivent à ce titre être étendues au nucléaire, incluant toute la filière : de l'enrichissement du combustible à son retraitement, en passant par la construction et l'exploitation des centrales, et la possibilité de produire de l'hydrogène.

- Ne plus laisser le marché et la libre concurrence guider la marche des politiques écologiques dans son mode de financement : le droit à environnement vivable doit être un critère prioritaire absolue
- Prioriser des politiques d'aide sociale massive pour les classes populaires pour que l'accès à la mobilité propre, la rénovation des logements, soient accessible à tous.
- Faire sauter les verrous des règles austéritaire budgétaire pour tout ce qui est dépense pour le développement humain (emploi, formation, recherche) et l'écologie.
- En finir avec le néocolonialisme vert tendant à externaliser toutes les nuisances sur les autres continents. L'Europe doit développer sur son sol des projets miniers et prendre sa part dans la production de minéraux, métaux et terres rares et assumer sa politique climatique.
- Affirmer que l'électricité (solaire notamment) produite en Afrique et sur d'autres continent doit d'abord servir à leurs habitants et non pas pour l'exporter via la production d'hydrogène transporté par navire à destination de l'Europe, comme le prévoit massivement l'Allemagne par exemple.
- L'Europe doit jouer un rôle diplomatique majeur pour soutenir la concrétisation d'une aide pour les pays pauvres à hauteur de 1 000 milliards de dollars par ans dans les négociations climatiques
- À l'image du Haut conseil pour le climat en France, créer au niveau européen une instance chargé d'évaluer la politique climatique européenne de façon indépendante avec des experts du climats, de l'énergie, de la biodiversité. Un Haut conseil pour le climat Europe : HCCE. (à préciser).

Une autre politique de financement, de grands projets et des pôles européen industriels

- Une autre logique dans le financement de la BCE et une autre fiscalité pour assurer ces immenses avec un fond social et écologique.
- Une politique de grands travaux et d'infrastructures pour faire des grandes lignes ferroviaires une alternative crédible à l'aviation et faire baisser le fret routier. La ligne Lyon-Turin est un maillon essentiel et emblématique à généraliser partout.
- Un plan pluridécennal pour investir dans des travaux d'adaptation au réchauffement climatique pour les pays qui vont le plus en souffrir.
- Développer des filières industrielles stratégique pour le climat pertinentes à l'échelle européenne vu le volume à produire. Ne pas se contenter d'une réindustrialisation se contentant d'usines d'assemblage de composants essentiels fabriqués ailleurs. Cela suppose de construire :
 - Une filière de la pompe à chaleur intégrant le composant stratégique du compresseur (200 millions d'exemplaires à installer d'ici 2050).
 - Une filière du photovoltaïque et de l'éolien : des centaines de gigawatts devront être installés partout en Europe, aujourd'hui l'essentiel des composants sont importés d'Asie.
 - Une filière industrielle assurant la production des briques technologiques essentielles pour la production, le stockage et l'usage de l'hydrogène dont le continent aura massivement besoin pour décarboner son industrie et assurer la mobilité lourde. En particulier la maîtrise de production des électrolyseurs est stratégique (permettant de produire de l'hydrogène par électrolyse de l'eau grâce à de l'électricité bas carbone).
 - Un pôle européen de la batterie électrique et maîtrisant toute la chaîne de valeur : de la mine à l'assemblage jusqu'à ces composants de hautes technologie.
 - Une coopération européenne entre les autorités de sûreté des différents pays européens pour définir les grandes options que devront respecter les modèles de SMR susceptibles d'avoir une autorisation de construction et d'exploitation en Europe. Ces réacteurs pourront ainsi être déployés sur tout le continent et seront essentiels pour décarboner ponctuellement des sites industriels et remplacer des centrales à charbon.
 - Une coopération des grands organismes de recherche et des industriels pour fonder filière industrielle de captation et séquestration du CO2.

Biodiversité

- Promouvoir les principes de l'agroécologie et diversifier les cultures et les élevages, à rebours des politiques d'intensification, des monocultures et des fermes usines : c'est essentiel pour restaurer la santé des sols et préserver nos écosystème et les aider à stocker plus de carbone. Essentiel pour limiter la production d'engrais fortement émetteur de gaz à effet de serre (à la production et à l'usage).
- Promouvoir une grande politique forestière avec des moyens mutualisés de lutte contre les incendies, des moyens de recherche pour la bonne gestion et l'adaptation au réchauffement climatique. Préserver la forêt pour son puits de carbone et refuge de biodiversité plutôt que des usages énergie ou de transformation industrielle (à préciser)

- Préserver les zones marines et lutter contre la surpêche : promouvoir la pêche artisanale et raisonnée, favorisant l'emploi, l'aménagement du territoire, plutôt que les chalutiers géants usines destructeur des fonds marins et prélevant indistinctement toutes les espèces.



Droits des personnes en situation de handicap

L'Union européenne est une source de droit importante pour les 87 millions de personnes en situation de handicap résidant sur son territoire.

Même si la construction de l'UE n'a intégré qu'à minima des droits sociaux⁴, le prisme du marché a conduit les institutions européennes à établir des règles en matière d'accessibilité des biens et des services, dont le dernier outil en date, l'acte européen d'accessibilité de 2019 n'est pas encore pleinement transposé en droit français. Il existe également une directive de 2016 sur l'accessibilité du web et plusieurs règlements sur les droits des passagers handicapés dans les principaux modes de transport. Ces derniers s'avèrent insuffisants dans la pratique, mais ont obligé les Etats et les opérateurs de transport à agir et sont tout de même protecteurs.

Dans une optique de lutte contre les discriminations, l'UE a adhéré et ratifié la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (également signée et ratifiée par la France en 2010) et la Charte des droits fondamentaux du Conseil de l'Europe.

Enfin, il existe une Stratégie décennale européenne en faveur des personnes handicapées (deuxième édition 2021-2030) qui liste principalement des recommandations pour les États membres, sans aucune contrainte imposée.

<https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1484&langId=fr>

Concernant les instances, il existe un Forum européen des personnes handicapées (FEPH), une ONG où la France est représentée par un collectif inter-associatif, ainsi qu'un intergroupe « handicap » au Parlement européen.

Taux d'activité des personnes handicapées dans l'UE = 50 % (contre 75 % en population générale) ; 28,4 % en situation de précarité ou de pauvreté (contre 17,8 %) ; 29,4 % ont un diplôme du supérieur (contre 43,8 %).

Dans cette campagne, il nous faut lutter contre la mainmise du capital dans la construction européenne, qui empêche toute avancée sociale et d'émancipation, notamment pour les personnes handicapées. Ces dernières sont en première ligne des politiques libérales, comme on le voit dans les législations sur l'emploi.

Propositions concrètes en vue des élections européennes

Proposer une clause de la personne handicapée la plus « favorisée » / harmoniser les droits par le haut.

Vie politique

- Droit de vote et éligibilité de toutes les personnes en situation de handicap.
- Pleine accessibilité du processus électoral, y compris participation effective de candidat-es handicapé-es.
- Création d'une instance où participe le mouvement associatif européen, au sein du Parlement européen.
- Respect de la Convention internationale dans toutes les institutions.

Lutte contre les discriminations

- Amélioration des outils statistiques pour mieux lutter contre les discriminations, y compris croisées.
- Actions spécifiques et moyens dédiés à la lutte contre les violences dont les femmes handicapées sont victimes (statistiquement plus élevées).
- Pénaliser les stérilisations forcées.

Emploi et ressources

- Sécurité d'emploi et de formation, avec les aménagements nécessaires.
- Renforcer l'emploi accompagné permettant à toutes et tous de travailler avec les aménagements et l'aide nécessaire.
- Créer les conditions d'une transition du secteur protégé vers le secteur ordinaire, avec un alignement des droits des travailleuses et travailleurs.
- Sanctions contre les employeurs qui discriminent.
- Un revenu d'existence pour les personnes handicapées ne pouvant travailler, tenant compte des surcoûts liés au handicap.

Vie autonome

- Financement total.
- Avec des personnels de l'aide à domicile reconnus, bien formés et bien rémunérés.
- Soutenir les aidants familiaux, y compris dans leur choix de ne pas l'être, ou de l'être moins.
- Egalité des personnes handicapées devant la parentalité et l'adoption.
- Egalité dans l'accès aux soins.
- En cas de dématérialisation, une alternative non numérique est proposée systématiquement.

Accessibilité

- Pas de financements européens (fonds structurels) sans accessibilité pour les personnes handicapées : ex. infrastructures, transports, logements.
- Création d'une agence européenne chargée de faire appliquer la législation déjà en vigueur, notamment dans les transports.
- Application pleine et entière du traité de Marrakech : accès à toutes et tous des matériels de lecture, étendre en outre l'exemption de droits d'auteurs à toutes les œuvres culturelles.
- Financement du Braille, du Falc, de la langue des signes, et de tous les moyens de mise en accessibilité universelle de l'information.
- Financement total de l'accessibilité de la culture, des sports et des loisirs (pour les publics comme pour les pratiquant-es).

École

- Priorité à l'accessibilité des systèmes éducatifs, sur la compensation et l'accompagnement, et ce dès la petite enfance.

Construction de véritables droits sociaux pour les personnes handicapées

- Reconnaissance des droits dans l'ensemble des Etats membres, avec la création d'une carte européenne.
- Prise en compte des besoins des personnes handicapées dans les situations de catastrophe naturelle ou industrielle et plans de résilience climatique adaptés.
- Aide aux demandeurs d'asile et aux réfugié-es handicapé-es.



4. Le principe 17 du socle européen des droits sociaux souligne que les personnes handicapées ont droit à une aide au revenu leur permettant de vivre dans la dignité, à des services leur permettant de participer au marché de l'emploi et à la société, ainsi qu'à un environnement de travail adapté à leurs besoins.

Faire renaître le pluralisme

L'Europe vit au rythme des concentrations de la presse écrite et des médias audiovisuels entre les mains d'oligarques (en France avec Bolloré, Niel, Kretinsky, en Allemagne, en Italie, etc.) et de leur prise de contrôle par des régimes autoritaires (en Pologne, en Hongrie, par exemple).

Parallèlement, les services publics de l'audiovisuel sont soumis à une cure d'amaigrissement par les gouvernements, qui réduisent les subventions sous la pression des propriétaires des grands groupes. Tous les médias (écrits et audiovisuels) sont de plus en plus dépendants des plateformes américaines au niveau industriel (elles contrôlent les outils de diffusion et leurs algorithmes dictent de plus en plus la hiérarchisation de l'information) et pour la publicité et les abonnements.

Les groupes de médias et les plateformes agissent en toute impunité pour imposer leurs règles ; ils multiplient les filiales et les sous-traitants pour échapper au contrôle citoyen et aux enquêtes fiscales. Ils se sont ainsi mis à l'abri de la nécessaire transparence. Ils dictent une vision ultralibérale de l'information.

Les salariés et notamment les journalistes sont considérés comme les premières variables d'ajustement ; les rédactions se vident et le métier de journaliste est de plus en plus externalisé et, par conséquent, précarisé.

Le pluralisme recule partout et le droit à l'information est réduit à l'existence de quelques médias indépendants (le plus souvent des médias de groupe) en difficulté face aux monstres du numérique (qui ont accaparé les médias de masse).

Les citoyens européens doivent imposer partout le retour à un véritable pluralisme des idées et à la liberté d'expression. Une directive européenne devra alors légiférer pour mettre un terme aux concentrations en établissant des seuils permettant le retour à la concurrence et au choix des citoyens, assurer la transparence des entreprises de médias, mettre en place une politique d'aide pour les médias indépendants à faible ressources publicitaires, assurer l'indépendance juridique des rédactions et abolir les textes limitant l'accès aux sources, protéger les lanceurs d'alerte.

Un Haut conseil européen de l'information sera créé avec des représentants des citoyens élus, des organisations syndicales de salariés des médias et des élus au Parlement européen ; il se réunira chaque année et en tant que de besoin pour évaluer l'état du pluralisme et faire des propositions de révision de la directive européenne.

De nouveaux droits pour les journalistes

Les journalistes européens sont confrontés, comme leurs collègues du monde entier, à des menaces croissantes ; celles-ci ne sont pas circonscrites aux zones dangereuses, c'est-à-dire les zones de guerre.

Si 22 journalistes ont été tués en Ukraine depuis le déclenchement de la guerre, la plateforme du Conseil de l'Europe pour renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes a recensé 289 alertes dans 37 pays pour la seule année 2022 ; en outre, 127 journalistes sont encore emprisonnés. Les menaces sont physiques (œuvre de groupes de pressions, de mafias ou de groupes néo-fascistes) comme celles qu'a subi Morgan Large en enquêtant sur l'agro-alimentaire en Bretagne ; elles sont judiciaires comme les poursuites entamées contre Ariane Lavrilleux pour atteintes au secret-défense après avoir mis au jour le scandale de l'opération du renseignement « Sirli ». Julian Assange, lui, croupit dans les geôles britanniques.

Enfin, de trop nombreux journalistes sont aujourd'hui placés sous protection policière, à l'image de Roberto Saviano, en Italie.

Les journalistes, en France et dans toute l'Europe sont empêchés d'accéder aux informations. Les gouvernements (dissimulant les informations publiques) et les acteurs industriels et commerciaux (dissimulant les informations concernant leurs affaires) mettent en place un système de secret empêchant les journalistes d'informer les citoyens, alors que les technologies numériques sont de plus en plus intrusives dans le quotidien.

Face aux différentes menaces qui limitent l'accès à l'information, l'Union européenne doit se montrer à la hauteur des défis actuels :

1. elle doit soutenir l'adoption d'une Convention des Nations Unies sur la sécurité et l'indépendance des journalistes, pour que les auteurs des crimes soient retrouvés et jugés, comme l'exige la Fédération internationale des journalistes (FIJ) ;
2. elle doit inclure dans une directive le libre accès des journalistes à toutes les sources d'information, sans aucune restriction ;
3. elle doit adopter un statut des journalistes européens garantissant aux citoyens une information pluraliste, vérifiée et complète, à l'abri de toutes les pressions, politiques et économiques.

Pour assurer une information de qualité ce statut doit abolir la précarité, assurer des moyens matériels et humains suffisants dans chaque rédaction, établir des règles d'utilisation des technologies numériques préservant à la fois des conditions de travail établies avec avec les organisations syndicales et les droits d'auteur.



Droits des femmes

« De l'avenir des femmes peut naître celui de l'Europe »

Gisèle Halimi

Introduction

Notre ambition est d'harmoniser par le haut les droits des femmes en coopérant et en nous inspirant des Etats membres les plus avancés en la matière, de placer le combat des femmes au niveau de l'universel et ici de l'UE. Dans la lignée de Danielle Casanova, nous savons que ce qui est bon pour les femmes est bon pour le progrès social et inversement. La question de la promotion et du développement des services publics est une condition nécessaire pour établir une politique féministe. La conquête des droits des femmes implique nécessairement une culture de la paix et refuse toute logique d'exploitation et de domination.

Contexte relatif aux violences faites aux femmes

Dans l'Union européenne, une femme sur trois a subi des violences physiques et/ou sexuelles depuis l'âge de 15 ans. Plus de la moitié des femmes ont été harcelées sexuellement et 22 % des femmes ont subi des violences physiques et/ou sexuelles de la part de leur partenaire actuel ou passé. 43 % des femmes ont subi des violences psychologiques, dont la plupart ne sont pas signalées. Lorsque l'on sait que ces violences ont augmenté de façon exponentielle depuis la pandémie, on se rend compte à quel point il s'agit d'un fléau qu'il faut traiter de façon commune en Europe. Il convient d'abord de rappeler que l'instrument international le plus abouti en termes de lutte contre les violences faites aux femmes est européen puisqu'il s'agit de la Convention d'Istanbul. Pendant des années, un certain nombre d'États ont bloqué la mise en œuvre de cette convention en refusant de la ratifier ou en quittant le processus, comme la Pologne en 2020 et la Turquie en 2021. Cependant, malgré ce recul conservateur voire misogynne de certains pays, l'Union européenne en tant que telle a enfin ratifié la Convention en juin 2023 suite à un vote au Parlement européen. Celle-ci est entrée en vigueur à partir du 1er octobre 2023. C'est une victoire. En ce qui concerne la lutte contre la traite d'êtres humains et l'exploitation sexuelle, le Parlement européen a adopté le 14 septembre dernier un rapport sur la prostitution dans l'UE, ses implications transfrontalières et son impact sur l'égalité entre les hommes et les femmes. Pour la première fois depuis 2014 une approche ouvertement abolitionniste a été adoptée. C'est une grande avancée et un appui pour les mouvements féministes partout en Europe. Cependant, tous les groupes, y compris celui de The Left (ex GUE-NGL), ont été divisés. Ce sujet va pourtant revenir sur le tapis prochainement puisque le Parlement et la Commission travaillent actuellement à la révision de la directive de 2011 sur la prévention et la lutte contre la traite des êtres humains et la protection des victimes. Or, nous le savons, depuis les débuts de la guerre en Ukraine notamment, le trafic d'êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle ou reproductive (ce qui inclut la GPA) a encore augmenté. C'est d'ailleurs ce que souligne un document d'orientation de l'OSCE daté de juin 2021 et qui « souligne l'importance de répondre à la demande qui favorise l'exploitation sexuelle, en particulier l'exploitation de la prostitution d'autrui. Il met en lumière le rôle de la demande dans l'encouragement de l'exploitation et le préjudice causé aux victimes ; décrit la portée des obligations et engagements internationaux des États visant à décourager la demande. » Reste à savoir si ces enjeux seront réellement pris en compte dans les futures négociations au sein des institutions européennes et avec les gouvernements des Etats membres. Une chose est sûre : la question d'une Europe féministe libérée des violences machistes et de l'exploitation sera bien un des thèmes importants des prochaines élections.

Contexte relatif à l'égalité salariale et professionnelle

En 2021, la rémunération des femmes était en moyenne inférieure de 12,7 % à celle des hommes au sein de l'Union européenne, avec d'importantes disparités entre Etats membres. Selon Eurostat, 66,1 % des femmes de 20 à 64 ans occupaient un emploi en 2020 dans l'UE. Un taux en augmentation depuis près de dix ans (60,9 % en 2011). Mais il reste inférieur de plus de 10 points à celui des hommes : en moyenne, 77,2 % d'entre eux avaient un emploi dans l'UE en 2020.

Qu'est-ce que la clause de l'européenne la plus favorisée ?

La Clause de l'européenne la plus favorisée s'inspire du droit commercial. Effectivement, dans les accords internationaux de commerce, il existe une clause dite de la nation la plus favorisée. A partir de 2010, le Conseil de l'Europe⁵ adhère à la clause de l'Européenne la plus favorisée. Le 17 janvier 2012, le Conseil de l'Europe rédige une réponse à la recommandation 1949 relative à la promotion des lois les plus avancées en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes en Europe. En son deuxième point, il est mentionné que le Conseil décide d'instaurer « une Commission pour l'égalité entre les femmes et les hommes (GEC) ». La clause de l'européenne la plus favorisée se porte sur 5 domaines : le droit de choisir de donner ou de ne pas donner la vie, la famille, l'indépendance économique des femmes (socle de leur libération), les violences sous toutes leurs formes, la politique.

NOS PROPOSITIONS

Santé des femmes et Droits reproductifs

- Créer un centre européen médical de recherche publique dédié à la santé des femmes.
- Développement de partenariats européens et déblocage de financement public pour accélérer la recherche sur l'endométriose.
- L'accès libre et gratuit à la contraception, sous toutes ses formes, doit être garanti.
- L'inscription du droit à l'avortement dans la Charte européenne des droits fondamentaux pour que ce droit des femmes partout en Europe soit respecté et garanti.
- Application de la Clause de l'Européenne la plus favorisée : avortement remboursé et autorisé jusqu'à 24 semaines, suppression des clauses de conscience.
- Une politique publique de production des médicaments, comprenant les produits nécessaires à l'IVG.
- Ouverture et droit effectif de la PMA à toutes les femmes dans tous les pays de l'Union européenne.
- Reconnaître la santé et les droits sexuels et reproductifs comme faisant partie des droits humains des femmes et les inclure dans la Charte européenne des droits fondamentaux.

Lutte contre les violences sexistes et sexuelles et la pédocriminalité

- Plan européen de lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail.
- Établir au niveau européen la criminalisation du viol.
- Création de bridages spécialisées pour contraindre les plateformes numériques au retrait des contenus pédopornographiques et traduire les auteurs et plateformes en justice.
- Adopter une nouvelle législation européenne qui contraint les plateformes et fournisseurs de détecter, signaler et retirer les contenus pédocriminels.
- Financement par le Fonds européen d'un plan de soutien européen à l'éducation à la vie sexuelle et affective dans tous les collèges et lycées des états membres en vertu de la lutte contre les discriminations.
- Généraliser la ratification et la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul en Europe et au-delà.
- Suite à l'adhésion de l'UE à la Convention d'Istanbul, travail étroit avec le Conseil de l'Europe, du Parlement Européen et des Parlements des Etats membres pour assurer la cohérence de la mise en œuvre de différents instruments législatifs.
- Inclure les violences contre les filles et les femmes dans la liste des Eurocrimes, afin de garantir la mise en place d'un cadre législatif européen complet qui s'attaque à toutes les formes de violence à l'égard des femmes.
- Adopter rapidement la directive sur la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, y compris ses dispositions sur l'exploitation sexuelle et la cyber-violence à l'égard des femmes, et en y introduisant le viol comme une violence.
- Lutter pour l'inclusion d'un accompagnement spécifique et spécialisé pour les filles et les femmes victimes de violences, notamment à travers la révision de la directive sur les droits des victimes.

Lutte contre l'exploitation et la marchandisation des filles et des femmes

- Lutte contre la traite des êtres humains : étendre à l'ensemble de l'UE le modèle abolitionniste et lutter contre l'exploitation sexuelle des filles et des femmes, conformément aux recommandations de la résolution votée par le Parlement européen le 14 septembre 2023 sur Réglementation de la prostitution dans l'UE.
- Assurer le maintien du mandat d'une coordinatrice indépendante et à temps plein pour la lutte contre la traite des êtres humains afin de superviser la mise en œuvre de tous les aspects liés à la lutte contre la traite et l'exploitation sexuelle des femmes et des enfants, conformément à l'article 83, paragraphe 1, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.
- Conformément à l'article 6 de la CEDAW, à l'article 9 du protocole de Palerme des Nations unies et à la directive 2011/36/UE relative à la lutte contre la traite des êtres humains, l'UE et ses États membres ont l'obligation de décourager la demande qui favorise la traite à des fins d'exploitation sexuelle et ils ont également l'obligation de criminaliser toutes les formes de proxénétisme, conformément à la convention des Nations Unies de 1949.

5. Le Conseil de l'Europe n'est pas une institution de l'UE en tant que telle puisqu'il s'agit d'une assemblée où siègent les parlementaires nationaux de 46 États membres, dont les 27 de l'UE. C'est néanmoins une enceinte très intéressante d'où ont émergé les textes féministes les plus progressistes à commencer par la Convention d'Istanbul.

- Action de l'UE auprès de tous les gouvernements pour prendre toutes les mesures nécessaires juridiques et autres, pour empêcher la maternité de substitution au niveau européen et international ; qu'elle envisage des poursuites pénales à l'égard des cliniques et toutes les entreprises de l'industrie de location de ventres dans tous les pays du monde, et qu'elle interdise toute publicité pour cette industrie. La lutte contre l'exploitation reproductive des femmes doit être intégrée de manière forte dans le droit de l'UE, notamment à travers la révision de la directive 2011/36/UE relative à la lutte contre la traite des êtres humains.
- La lutte contre l'exploitation sexuelle des femmes dans l'industrie porno-criminelle. Dans sa résolution du 14 décembre 2021, le Parlement européen définit la pornographie comme une forme de violence sexiste grave et d'exploitation sexuelle. Elle s'appuie sur les chiffres et les recherches dans ce domaine, notamment les données accessibles via OSCE et Europol. L'Union Européenne peut protéger les filles et les femmes en renforçant la directive 2011/93/EU sur la lutte contre l'exploitation sexuelle et la pornographie des enfants, en intégrant les grandes plateformes pornographiques au nombre des VLOPS, très grandes plateformes en lignes pour qui les exigences en terme de contrôle des contenus et analyse des risques sont renforcées par le Digital Service Act, et en renforçant la coopération transfrontalière pour le retrait des vidéos publiées sans le consentement des victimes.

Egalité professionnelle et salariale

- La mise en place d'un observatoire européen d'évaluation pour mesurer les impacts de transformation d'une réelle égalité salariale et de la mixité des emplois.
- Interdire les licenciements des femmes enceintes, y compris jusqu'à leur retour de maternité (au moins un an après).
- Faire appliquer par les états membres les recommandations de l'OIT y compris celles relatives aux travailleuses domestiques.
- Utiliser la compétence partagée sur les droits du travail conformément à l'article 153 du TFUE pour légiférer sur l'établissement de prescriptions minimales pour les conditions de travail et d'emploi, en fournissant une base juridique pour l'adoption de mesures visant à protéger les femmes migrantes employées dites sans papiers

Politique agricole

- Favoriser l'installation des agricultures est essentielle. Les femmes ont un rôle clé à jouer dans la politique agricole, la transition agro-écologique et dans la redynamisation des zones rurales. Plusieurs enjeux forts : sécurisation et dé-précarisation du statut, meilleure conciliation de la vie familiale et professionnelle (qui passe par le développement du service public de la petite enfance), lutte contre les stéréotypes sexistes et ainsi contre la division genrée du travail, aide à l'installation par le développement des fonds de développement rural spécifique, et renouvellement générationnel, amélioration de l'accès des femmes aux prêts pour les activités entrepreneuriales, bonification de la dotation jeunes agriculteurs pour favoriser l'installation des agricultrices.
- Instauration de conférences permanentes paritaires pour la fixation d'un prix d'objectif (prix vers lequel tendre lors de la négociation commerciale censé tenir compte des coûts de production des agriculteurs).
- Suivre les recommandations établies en 2017 par la délégation « Femmes et agriculture : pour l'égalité dans les territoires », par exemple : lutter contre les stéréotypes sexistes à l'œuvre dans le secteur agricole, soutenir et développer la création de réseaux de femmes dans le secteur professionnel agricole, réfléchir aux moyens, financiers notamment, de venir en aide aux « nouveaux installés » ne remplissant pas le critère d'âge pour l'obtention de la Dotation jeune agriculteur, promouvoir la place des femmes par la mise en place de quotas au sein des instances de gouvernance agricole et réfléchir à l'application de quotas dans les conseils d'administration des coopératives et interprofessions agricoles, renforcer l'information à destination des agricultrices sur le bénéfice de leurs droits sociaux.

Solidarité internationale

- Protocole européen d'accueil et de respect des droits des femmes migrantes afin de lutter contre la traite d'êtres humains et les violences sexuelles subies par le parcours migratoire.
- Mettre pleinement en œuvre la résolution 1325 des Nations Unies et l'ensemble de l'agenda sur les femmes, la paix et la sécurité.
- Veiller à ce que les organisations de défense des droits des femmes et les femmes soient incluses dans le processus de prise de décision vers la fin de conflits armés (négociations de paix, évaluation des programmes de reconstruction sur l'EFH, etc.).

Politique familiale

- S'aligner sur la clause de l'Européenne la plus favorisée la Fondation des femmes relève qu'en Europe, les pays ayant les congés parentaux post-naissance les plus longs sont les pays scandinaves :

en Suède, les termes « congé paternité » et « maternité » n'existent pas au profit du « congé parental ». Les parents se partagent 480 jours, dont trois mois sont réservés aux pères qui, s'ils ne les prennent pas, les perdent.

***Intégration des mesures en faveur de l'égalité femmes-hommes
dans l'ensemble des secteurs***

- Mettre en place un projet pilote à l'échelle de l'UE avec des objectifs pour l'intégration de la dimension de genre dans les décisions budgétaires, suivre la mise en œuvre et les résultats par le biais d'une task force dédiée.
- Intégrer l'égalité femmes-hommes comme enjeu fondamental dans le cadre financier pluriannuel (CFP) 2027-2033.
- Intégrer l'égalité femmes-hommes dans les politiques fiscales, économiques, sociales et de l'emploi.



La santé n'est pas une marchandise

La pandémie du covid 19 a révélé au grand jour les conséquences des politiques d'austérité portées depuis plusieurs décennies, avec des sous-investissements dans les services de santé et d'accompagnement social, contre les politiques de santé publique et à l'échelle européenne.

Cette période a mis en évidence l'impréparation et la fragilité du système européen de réponse aux crises alors que l'Union européenne peut être une solution pour assurer en matière de santé réponses et coopérations face à des pandémies mondiales.

Construire une Europe solidaire, coordonnée et de coopération en matière de santé publique exige donc de rompre avec les logiques concurrentielles, les règles de compétitivité et bien entendu les politiques austéritaires de baisses des budgets.

A contrario, élever la politique de santé publique européenne à un haut niveau, permettra de réconcilier les citoyennes et citoyens européens avec le projet européen.

Depuis plusieurs années, il y a un désengagement au niveau de l'UE pour la recherche fondamentale. Le décrochage en matière de budget alloué à la recherche et tout particulièrement en France (diminution des crédits publics R&D hors CIR de 28 % de 2011 à 2018 selon l'OCDE) entraîne un sous-investissement dans la recherche fondamentale avec un impact important sur le processus d'innovation. Et cela s'est concrétisé dans la course aux vaccins anti-Covid.

La pénurie de médicaments à l'échelle européenne, la délocalisation de la production pharmaceutique, le déclin de la recherche pharmaceutique sont clairement les choix du capitalisme. Notre proposition d'un pôle public du médicament en France, et nous avons démontré que sa mise en œuvre est possible avec des rapports de force favorables, est une piste à proposer au niveau européen. Et nous ne sommes pas les seuls à porter cette exigence; une députée européenne, pourtant de droite, propose, la création d'établissements pharmaceutiques européens à but non lucratif capables de produire des médicaments...

L'idée que la santé doit être appréhendée comme un bien commun et la santé publique doit primer sur les intérêts commerciaux et industriels est aujourd'hui portée par beaucoup de citoyen-nes, de politiques, de représentant-es des salarié-es , d'associations, d'ONG et nous devons ouvrir la voie à des propositions exigeantes et révolutionnaires.

La santé, sous l'influence et la pression de puissants lobbies, doit retrouver une indépendance démocratique , une démocratie sanitaire qui doit également reposer sur les notions de contrôle et de transparence.

Le financement et les budgets des pays européens alloués à la santé dans sa globalité , à la prévention, la santé au travail, la formation, la recherche doivent être libérés du diktat des politiques d'austérité et des règles budgétaires européennes .

La doxa de la concurrence portée par l'Europe et les États au service du capital justifie le démantèlement des services publics de santé et la baisse de la part des cotisations sociales dans le financement de la Sécurité sociale de notre pays qui assèche ses ressources.

Les centaines de milliards déversés par la BCE vers les banques privées pourraient être réorientés pour servir au développement humain au lieu d'alimenter les profits et la finance.

Nous devons centrer le projet européen sur les priorités sociales qui permettent d'ouvrir la voie, de manière durable, à un véritable codéveloppement entre peuples européens, impulser un nouveau modèle social avancé, et gagner le principe qu'aucune loi européenne ne doit entraîner de régression des droits sociaux et démocratiques ni de remise en cause des services publics. L'alignement par le haut des droits sociaux doivent être la norme, les conquêtes sociales, démocratiques doivent bénéficier à l'ensemble des peuples et des nations européens.

NOS OBJECTIFS ET PROPOSITIONS

Protection sociale

Faire de l'Europe sociale et de la santé, celle de la Solidarité, où la santé serait considérée comme un bien commun et non une marchandise négociable entre des individus et les fournisseurs sur un marché commercial.

Reconnaître un droit explicite à la sécurité sociale solidaire et unifiée intégrant l'intervention décisionnaire des représentants des bénéficiaires et leurs représentants dans la gestion avec un financement solidaire.

Se donner la perspective que dans l'ensemble de l'Europe soit institué un remboursement à 100 % des soins prescrits.

Financement

Créer un fonds européen de développement social et économique mis sous contrôle des parlements nationaux pour financer, par des crédits à taux zéro, des investissements et des dépenses de développement indispensable dans le système de santé, l'hôpital, comme l'environnement.

Reconnaître un droit explicite à une retraite à 60 ans, dans le cadre d'un système par répartition soli-

daire et ce pour tous les européens. S'opposer à toute proposition européenne d'un produit paneuropéen d'épargne-retraite individuelle .

Recherche

Développer la recherche publique dans l'Union Européenne en matière de traitements, de technologies, de vaccins et de médicaments et pour cela créer un Conseil supérieur de la recherche et de la technologie, majoritairement élu, et indépendant de la Commission européenne comme du Conseil européen. Ce Conseil établirait régulièrement la prospective scientifique et technologique, rapporterait devant le Parlement européen, serait responsable du lancement de grands programmes mobilisateurs et coopératifs, et impulserait la coopération scientifique et technologique.

Médicaments et système transfusionnel

Reprendre la main sur la régulation du marché du médicament, opposer la force publique aux industriels pour agir sur le prix des médicaments à l'échelle de l'UE par des négociations transparentes de prix avec l'industrie pharmaceutique à l'échelle de l'Union. Abandonner le système de fixation des prix selon le principe insensé de l'évaluation du service médical rendu (SMR) au profit d'un système répondant au coût réel de recherche et de production.

Militer pour la création d'un pôle public du médicament au niveau européen qui permettrait la production des médicaments essentiels aux besoins humains de santé établis par l'OMS.

Faire appliquer la licence d'office, qui permet à une autorité publique, lorsque l'intérêt de la santé publique le justifie, de délivrer elle-même des autorisations d'exploitation d'un brevet pharmaceutique, sans avoir à recueillir l'accord du titulaire de ce brevet. Juridiquement l'UE peut mettre en œuvre ce principe de licence d'office (article 31 de l'accord sur l'ADPIC). Veiller à ce que cette licence d'office soit accompagnée des transferts de technologie et des capacités de production.

Promouvoir et défendre l'éthique du système transfusionnel français reposant sur le don bénévole et sortir les médicaments dérivés du sang des griffes du marché.

Droits des femmes

Il est également primordial de parler de l'accès aux droits sexuels et reproductifs. La prévention en matière de santé sexuelle et l'accès à une contraception variée et de qualité demeurent des angles morts de la politique européenne de santé alors que les droits des femmes en matière de santé ont connu de nets reculs ces dernières années au sein de l'Union européenne. Le droit des femmes à disposer de leur corps doit devenir une exigence dans le programme de l'UE avec des budgets à la hauteur. Nous refusons et combattons tout glissement sur l'idée de «droit à la vie», contenue dans le Traité sur les droits fondamentaux de l'Union européenne (TCE).

Accès à la santé des personnes exilées en France et en Europe

Les personnes exilées arrivant dans un pays de l'UE doivent pouvoir accéder à tous les soins, de façon inconditionnelle.

Les réseaux et les centres ressources d'appui et d'expertise spécialisés sur l'accompagnement de la santé des exilés, notamment en santé mentale seront pérennisés et renforcés. Cela passe par une meilleure formation des professionnels de santé à l'accompagnement des publics étrangers. Il faut aussi un développement des moyens de l'interprétariat et de la médiation en santé.



Pour une révolution numérique émancipatrice, construisons la voie européenne !

Sur la période récente, les sujets numériques ont occupé une place importante dans les politiques européennes. L'adoption du RGPD en 2016 s'était voulue une date importante de la construction d'une Europe championne des libertés numériques, les programmes cadre de recherche Horizon 2020 puis Horizon Europe ont accordé une place importante à toute la chaîne de l'infrastructure numérique, jusqu'à mobiliser des outils de soutien qui n'avaient jamais été employés afin de soutenir notamment l'industrie microélectronique à la base de la chaîne numérique. Sur la dernière mandature, le Français Thierry Breton, commissaire européen au Marché intérieur et chargé du numérique, a multiplié les discours appelant à une reprise en main par les européens de leur destin numérique. Mais le compte n'y est pas. Les actions prises restent timides et peu cohérentes, avec une teinte européenne souveraine mais portées par des logiques libérales et du marché libre alignées sur les positions atlantistes.

Notre XXI^e siècle est aux prises avec une crise environnementale majeure et est le plus urgent des combats, c'est un fait certain. Mais cet indispensable virage écologique se réalise sur fond d'une nouvelle étape de révolution industrielle, scientifique et technique au sens large, numérique en particulier, qui a un rôle majeur, structurant et transformant sur les sociétés humaines, leur économie, leurs cultures. Comme l'invention de l'écriture, de l'imprimerie ou des premières télécommunications en leur temps, les technologies informationnelles numériques bouleversent la façon dont nous produisons, échangeons, pensons et faisons société. Elles finissent par produire des hommes et femmes nouveaux, des forces productives nouvelles, et les conditions de la lutte politique, le travail social des forces sociales, les conditions d'émancipation ou d'aliénation, la capacité de l'humanité à répondre aux défis de son temps, tisser de l'histoire et faire humanité en sont bouleversés.

Nous communistes, travaillons à faire en sorte que cette révolution numérique et informationnelle soit l'occasion d'une nouvelle grande étape de progrès social et humain, qu'elle nous aide à affronter toutes les épreuves qui s'amoncelent dans le sillage de la crise écologique, mais au-delà qu'elle porte la construction d'un monde de liberté, de justice, de paix et de codéveloppement. Nous plaçons en particulier le numérique au cœur de nos combats pour l'approfondissement de la démocratie, car c'est bien là l'infrastructure de la bataille des cœurs et des idées sans lesquelles il n'y a ni institutions ni pratiques démocratiques.

Ce terme d'infrastructure est bien l'enjeu clé, car l'ensemble de cette révolution numérique pensée comme immatérielle repose bien d'abord sur des très matériels puces électroniques, câbles, serveurs et satellites, c'est-à-dire sur des industries avec leurs enjeux d'approvisionnement, de coopération, de compétition et de travail. Repose ensuite sur tout un système complexe d'algorithmes, de couches logicielles elles aussi très techniques, qui manipulent les données du monde en prétendant se jouer des frontières, et bien souvent des règles régissant le bon fonctionnement des sociétés. Cependant le cyberspace n'échappe pas aux enjeux de puissance. Des puissances d'argent d'abord avec aujourd'hui les « géants de la tech » américains, Gafam et autres grandes plateformes dont nous ne semblons plus pouvoir nous passer. Ils sont l'arme de la domination numérique de la puissance américaine, remise en question pour le développement technologique rapide de la Chine et de ses propres géants numériques. Il y a une confrontation technologique, commerciale et politique entre les 2 géants où le numérique sous tous ses aspects est un lieu clé de la bataille.

Dans ce cadre géopolitique, les nations européennes auraient un rôle clé à jouer, individuellement mais surtout ensemble. Le calcul numérique est né en Europe, la conceptualisation d'une machine universelle de manipulation de l'information est née en Europe, le Web est né en Europe... les européens ont joué et jouent des rôles clés dans toutes les étapes de la révolution numérique, de la cybernétique à l'intelligence artificielle, et nos universités et centres de recherche comptent beaucoup des grands lieux d'avancée des sciences numériques.

Plus largement, l'Europe peut s'appuyer sur sa longue histoire démocratique – bourgeoise et loin d'être parfaite mais moins soumise unilatéralement aux forces du capital que celle des Etats-Unis – pour porter dans le monde l'exemple d'un modèle économique et culturel protecteur des libertés individuelles et collectives, garant d'une démocratie vivante qui se tient à distance autant de la tentation de l'autoritarisme numérique que de la soumission aux puissances d'argent à laquelle mène inévitablement les lois du marché. Elle a su poser quelques jalons dans ce sens, tel que le très imparfait RGPD adopté en 2016, mais elle doit pouvoir aller bien plus loin. Pour cela, un sujet majeur de la période actuelle est assurément de se redonner les moyens d'une souveraineté garante de coopérations équilibrées et non prédatrices avec le reste du monde, et à l'intérieur de l'Europe d'un respect des choix des peuples, condition de tout progrès partagé. Cet enjeu de souveraineté doit pour cela se décliner tout au long de la chaîne numérique, de la protection des données personnelles et identités numériques de chacun-e à la construction d'une économie informationnelle protectrice de

la circulation des idées sans ingérence des puissances étrangères et des forces d'argent, en passant par un tissu industriel suffisamment fort et structuré pour que les inévitables interdépendances internationales soient équilibrées.

Il y a bien d'autres aspects de la révolution numérique qui mériteront l'attention du prochain parlement européen élu, car le numérique est désormais partout. Mais cet axe de la maîtrise souveraine de l'infrastructure numérique est la base indispensable sur laquelle les États et institutions européennes pourront construire un modèle proprement européen de développement au service des peuples et de leurs coopérations, protecteur, progressiste et responsable. Nous européens en avons les capacités, humaines, intellectuelles, industrielles, culturelles. Et nous communistes français sommes déterminés à faire en sorte que nos représentants en aient la volonté politique. Ce sera sur cet axe numérique le sens de l'engagement que porteront nos candidats à l'élection européenne de 2024.

LES PROPOSITIONS EN MATIÈRE DE NUMÉRIQUE POUR LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES DE 2024

Pour des libertés individuelles et collectives protégées des autoritarismes comme des dominations du marché

- Porter l'extension du domaine du RGPD pour garantir le droit inaliénable des citoyens européens sur leurs données en sortant de la logique libérale de marché qui reporte toutes les responsabilités sur l'individu.
- Lutter contre l'aspiration de données permises par les lois d'extra-territorialité de certaines puissances par l'établissement d'un principe juridique de conservation des données européennes en Europe et d'une mise en place de coopérations internationales équilibrées et utiles.
- Réaffirmer la nécessité d'être vigilants, en particulier à l'échelle européenne, sur l'équilibre dans l'espace numérique entre respect des libertés et nécessités de sécurité. Pour tenir cet équilibre démocratique, les lanceurs d'alerte et les journalistes doivent tout particulièrement être protégés.
- S'attaquer à la censure privée pratiquée par les plateformes et les réseaux sociaux en travaillant à renforcer la prééminence de l'application du droit public sur celles des conditions générales d'utilisation.
- Porter la création d'une autorité européenne de régulation du numérique portant des principes d'auditabilité et de certification des systèmes d'intelligence artificielle et les algorithmes et pour la lutte contre la désinformation et le droit de savoir des utilisateurs.

Pour un modèle européen de souveraineté numérique

- Construire une réelle souveraineté technologique européenne sur l'ensemble de la chaîne numérique, des puces électroniques et réseaux télécoms aux systèmes logiciels et terminaux (PCs, téléphones...), en soutenant une politique industrielle de coopération entre les États membres et avec le reste du monde qui protège les européens des tentations de domination et ingérence.
- Garantir l'accès égal de toutes et tous à des réseaux Internet et téléphone de qualité comme un droit des européens, impliquant aménagement du territoire, infrastructures publiques et logique de péréquation.
- Préserver la neutralité du net contre les intérêts marchands de fournisseurs de contenu et opérateur de réseaux qui de plus en plus remettent en question ce principe fondateur garant d'un Internet libre, égalitaire et ouvert à tous.
- Tirer parti des expériences de certains États membres pour porter le principe de services publics numériques associés à des services publics du numérique, garantissant le respect des libertés et la protection des données, au service des citoyens, y compris des plus éloignés du numérique.
- Revoir les règles fiscales pour mettre fin aux pratiques d'évitement de l'impôt rendues possibles par la numérisation des flux financiers et que les grandes plateformes exploitent éhontément. La taxation des richesses produites par le numérique doit être faite là où le profit est réalisé, et les flux doivent être tracés afin de s'assurer qu'ils contribuent au financement des programmes d'intérêt commun.
- Développer une stratégie européenne de cybersécurité contre les attaques et la cybercriminalité, qui passera par un financement massif de l'éducation et de la recherche, la mise en place de coopérations entre les agences de défense électronique nationales et la construction d'une stratégie de défense commune.

Pour une alternative et un dépassement du capitalisme de plateforme

- Lutter contre l'uberisation de l'économie au niveau européen par la requalification en contrat de travail salarié des travailleuses et travailleurs en situation de subordination vis-à-vis d'une plateforme, et en permettant l'émergence d'alternatives locales au service et entre les mains des travailleurs.
- Soutenir les modèles vertueux de développement logiciel – logiciel libre, en source ouverte, sous licence « copyleft » – qui s'inscrivent dans une perspective de dépassement des logiques marchandes et la défense des communs, résistent à l'hégémonie des grandes plateformes numériques et peuvent porter à leur échelle des avancées post-capitalistes.

- Protéger les travailleuses et travailleurs européens des mutations du travail engendrées par la révolution numérique, et notamment par l'intelligence artificielle, dont l'accélération en cours impose la création un observatoire européen des mutations du travail, des études systématiques d'impact social de la numérisation du travail, et de nouveaux droits et pouvoirs des salariés et leur représentants syndicaux dans les entreprises et services publics, indispensables si l'on veut que les progrès techniques construisent bien du progrès social.
- Œuvrer au renforcement de la culture scientifique et numérique commune, large et de qualité, portée par les systèmes éducatifs mais bien au-delà, assise sur les résultats d'une recherche bien financée et organisée dans les sciences numériques comme dans les sciences humaines et sociales, enrichie par les échanges européens, garante d'une appropriation démocratique et émancipatrice des potentialités ouvertes par l'ère numérique.
- Imposer un développement du numérique respectueux de l'environnement.



Quel chemin de reconquête des services publics en Europe ?

L'Europe est face à des défis majeurs qui appellent à un nouveau développement des services publics, dans une conception radicalement différente de celle prévalant aujourd'hui au sein des institutions européennes.

- **Défi démographique** : le vieillissement de la population européenne nécessite une extension des services de santé et d'aide à la personne, mais aussi d'éducation et de petite enfance, relevant de dépenses nouvelles qui ne pourront être soutenues que par un nouveau mode de développement plus efficace, plus coopératif.
- **Défi des compétences** : les pénuries de main d'œuvre qualifiée, singulièrement dans les secteurs relevant des services publics, appellent des efforts nouveaux de formation initiale et continue de toute la population européenne.
- **Défi de la raréfaction des ressources**, qui nécessite des partages et des mutualisations à travers l'instauration de biens communs : environnement, eau, énergie, santé, formation.
 - Défi du développement d'une culture de paix et de coopération, contre les logiques de guerre, de concurrence, de repli, qui passe par des sécurités nouvelles et des droits étendus garantis par le service public,

Le développement des services publics est une partie de la réponse aux crises profondes que traverse le continent européen.

Instrument de solidarité et de partage, facteur de cohésion sociale et territoriale, moteur de développement économique et industriel efficace, le service public est aussi un outil de démocratie et d'intervention populaire sur les besoins de la société.

Le service public est également un espace de lutte contre la marchandisation et les prédatiions capitalistiques.

Cette exigence d'un service public levier d'efficacité, de partage, de développement des biens communs, de démocratie, d'émancipation des critères de profit, peut être portée dans un même mouvement à toutes les échelles, locales, nationales, européennes.

État des lieux des services publics en UE

L'existence de services publics dans l'ensemble des Etats membres est un fait marquant de l'Union européenne, au point qu'ils sont cités dans la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne sous l'appellation « services d'intérêt économique général » et sont revendiqués comme une valeur commune européenne.

Une cartographie récente estime que 64 millions de personnes travaillent dans des secteurs relevant du service public, soit plus de 30 % des salariés, avec la part la plus importante dans la santé, l'action sociale, l'administration publique, et l'éducation. La part des services publics dans le PIB de l'Union européenne est estimée à 26,4 % en 2006.

Depuis 1986 et l'acte unique, l'Union européenne encadre l'organisation du service public dans le cadre des principes du marché unique et de la concurrence libre et non faussée, avec comme premier terrain d'expérimentation les services publics de réseaux (communications, énergie, transports), étendu depuis le traité de Lisbonne entré en vigueur en 2009, à l'ensemble des services publics.

La conception du service public dans l'UE

Le droit européen distingue aujourd'hui les « services d'intérêt économique général », correspondant à des services tarifés et relevant du droit de la concurrence, et les « services non économiques d'intérêt général », ou services universels, conçus comme des filets de sécurité sociaux que les Etats peuvent organiser librement là où les marchés s'avèrent inopérants.

La Cour européenne de justice veille à la stricte limitation du champ d'application des services non économiques d'intérêt général.

Le droit de la concurrence implique notamment une tarification au plus proche des coûts, la fin du statut spécifique des opérateurs publics avec l'égalité de traitement des différents opérateurs et l'interdiction de les subventionner, la transparence et l'information sur les coûts réels.

En ce qui concerne les services liés à des réseaux, cette conception a conduit au découpage des opérateurs historiques pour ne conserver que les infrastructures en dehors du champ de la mise en concurrence, et à la création d'agences de régulation chargées de faire respecter le droit de la concurrence en matière d'exploitation.

Pour l'ensemble des services publics, la conception actuelle de l'UE pousse à la fin des opérateurs organiques, c'est-à-dire unifiés et chargés de l'élaboration de l'offre sur l'ensemble du territoire concerné, et à la création de nouvelles agences conçues comme des compileurs d'offre de services reposant sur l'initiative privée. C'est ainsi que s'organisent les services publics dans les régions françaises

dans le cadre de leurs nouvelles compétences, en matière de mobilités, d'orientation scolaire, de formation professionnelle, ...

Les contradictions

La libéralisation des services publics organisée par l'Union européenne, appelée « européanisation », se heurte à plusieurs contradictions, relevées notamment par l'étude conduite pour le compte du groupe GUE du Parlement européen en 2019 sous la direction de Pierre Bauby « Les effets de la libéralisation des services publics services d'intérêt général ».

- Il demeure dans l'Union européenne une très grande diversité d'organisation des services publics, et les exceptions aux règles du marché sont nombreuses, à l'échelle des collectivités locales où les opérateurs de service public ont le plus souvent des missions exclusives leur permettant de déroger aux règles de la concurrence, mais aussi des Etats membres où il reste possible de procéder à des attributions directes de mission sans recourir au marché, comme l'a fait l'Etat belge pour le transport ferroviaire national, dans la mesure où selon le droit européen, il est prouvé qu'une attribution directe a « pour effet d'améliorer la qualité des services et/ou la rentabilité ».
Alors que les services publics sont la cible des politiques de libéralisation depuis près de 40 ans, les luttes locales et nationales ont construit en Europe une exigence et une perception communes de service public.
- Si le marché européen des services publics de réseaux (communications, énergie, transports, mais aussi eau) a vu l'émergence de nouveaux opérateurs, il est surtout marqué par une oligopolisation se traduisant par la domination de quelques grands groupes souvent constitués à partir des opérateurs nationaux historiques qui se sont internationalisés (c'est vrai dans l'énergie, dans les transports, mais aussi dans l'eau et l'assainissement avec le français Véolia).
 - L'introduction des principes de concurrence et de marché pousse au rétrécissement de l'offre autour des segments les plus profitables au détriment de l'égalité d'accès. Cela provoque des polarisations territoriales mais aussi générationnelles et sociales, en contradiction avec le principe d'universalité au fondement du service public.
- Le service public est pour une grande part décentralisé dans des collectivités locales régies par le principe de libre administration. La libéralisation des services publics se heurte ainsi aux revendications démocratiques des citoyennes et citoyens d'Europe, qui veulent décider librement avec leurs élus locaux de l'organisation des services publics. C'est ainsi que le conseil des communes et régions d'Europe (CCRE) a adopté une charte européenne sur les services locaux et régionaux d'intérêt général revendiquant la libre administration des services publics au nom des principes démocratiques et dénonçant l'ingérence de la cour de justice européenne dans la gestion locale.
 - À l'échelle de l'Union européenne, l'ensemble des services publics est touché par une crise importante du travail, marquée par la précarisation et l'appauvrissement des travailleuses et travailleurs des services publics, et des pénuries de main d'œuvre importantes, nécessitant d'être traitées en tant que telles.
- La conception européenne de service public pousse à une bureaucratisation inefficace au détriment de l'emploi fonctionnel (en Europe, il y a plus de travailleurs administratifs des services publics que d'enseignants, ou que de tous les travailleurs de transports, de télécommunication, de recherche, de l'énergie, de l'eau réunis). La multiplication des opérateurs induite par la mise en concurrence, comme les règles de concurrence, poussent à une administration très lourde pour gérer les interfaces, les attributions, etc...

En conclusion, la marche vers la libéralisation des services publics se heurte à des résistances et des contradictions importantes qui sont des points d'appui pour développer une campagne très offensive. La conception européenne du service public est en échec.

PROPOSITIONS POUR LA CAMPAGNE DU PCF AUX ÉLECTIONS EUROPÉENNES DE 2023

1- Des services publics universels et émancipateurs

Il y a un premier enjeu à définir le service public, son rôle, ses objectifs, contre une conception qui le considérerait comme un filet de sécurité pour les plus démunis, une œuvre de cohésion et d'accompagnement face aux crises.

Dans notre conception, le service public s'adresse à toute la population. Il est un outil de développement, d'émancipation, de lutte contre le marchandisation de la société.

Si le service public à la française issu notamment de l'action des ministres communistes au sortir de la Second Guerre mondiale demeure une référence forte en matière d'efficacité, d'intégration, et de droits des travailleurs, il ne s'agit pas de proposer un retour à ce modèle mais son approfondissement, avec l'intervention des usagers et des travailleurs pour garantir la logique de service public et de bien commun, ainsi que des coopérations entre services publics de l'échelle locale à l'échelle internationale.

Développement des mobilités décarbonées, recherche de mutualisations qui permettront de franchir les sauts technologiques que requiert la transition énergétique, contrôle et action sur les entreprises

pour leur transformation écologique et le respect des droits et pouvoirs des travailleurs, développement de nouveaux médicaments et de nouveaux vaccins pour des progrès décisifs de la santé... les chantiers sont nombreux. L'un d'entre eux concret et immédiat est celui du fret ferroviaire à l'échelle de l'Europe.

2- Renforcer et étendre le « service non économique d'intérêt général » dans le droit européen, pour une sortie du droit de la concurrence

Le droit européen reconnaît l'existence d'un « service non économique d'intérêt général », conçu comme un filet de sécurité échappant aux règles de la concurrence.

Ce droit doit être renforcé et étendu à l'ensemble des services publics, comme première étape vers une sortie des services publics du droit de la concurrence.

3- Etablir de nouvelles règles de coopération et d'échange entre les services publics

Ces règles remplaceraient le droit de la concurrence. Elles permettraient de tendre vers des services publics plurinationaux sur le modèle d'Airbus.

4- Reconstituer la commission services publics du parlement européen et mettre en place un observatoire des services publics en Europe

Elle a été supprimée par la nouvelle mandature de 2019. Les députés communistes s'engagent à la reformer pour qu'elle mette en place un observatoire des services publics en Europe, impliquant les usagers, les syndicalistes, les parlementaires nationaux.

5- Refuser toute forme d'ingérence européenne dans les services publics locaux

La libre administration des collectivités locales implique de refuser toute forme d'ingérence européenne dans l'organisation des services publics locaux. C'est une demande forte du conseil des communes et régions d'Europe.

6- Former et sécuriser dans toute l'Europe les travailleuses et travailleurs des services publics

L'accès universel au service public nécessite des travailleuses et travailleurs formés, en nombre suffisant et présents sur l'ensemble des territoires. Cela appelle à former massivement des travailleuses et travailleurs des services publics et à sécuriser leurs emplois, dans une perspective de sécurité d'emploi et de formation à l'échelle de toute l'union européenne. Un tel objectif pourrait faire l'objet d'un fonds social européen dédié.

7- Instaurer un Fonds européen de développement des services publics

Alimenté par de la création monétaire de la BCE et piloté démocratiquement, par le Parlement européen, les Parlements nationaux, les syndicalistes européens, il prendrait en charge les avances d'argent nécessaires au développement des services publics et reposerait sur des dispositions nouvelles permettant une mobilisation des citoyens, au contraire d'une gestion technocratique.

Son fonctionnement précis est détaillé par une note de Denis Durand pour la fondation Gabriel Péri « Financer l'expansion des services publics en Europe – Mobiliser la création monétaire de la BCE dans un Fonds de développement économique, social et environnemental européen ».

Extraits :

NOUVELLES DISPOSITIONS :

- un droit d'initiative à la disposition des élus locaux ou d'associations, qui auraient la possibilité de demander l'intervention du Fonds dans le financement de projets locaux en matière d'éducation, de santé, de culture, de transports ou de tous autres investissements contribuant au développement des services publics ;
- des fonds régionaux et nationaux pour l'emploi et la formation ayant pour fonction d'inciter les banques à financer des projets, publics mais aussi privés, répondant à des critères d'efficacité économique, sociale et environnementale à l'aide d'outils tels que des garanties d'emprunts ou des bonifications d'intérêts. Le Fonds pourrait participer à ces projets en finançant une partie, aux côtés de banques privées ou publiques ;
- des pôles financiers publics nationaux ou européens mettant en œuvre des critères de financement opposés à ceux des marchés financiers.

NOUVELLES INSTITUTIONS :

« En premier lieu, le Fonds serait doté d'un conseil d'administration où seraient représentés les gouvernements des Etats membres, les parlements nationaux et le Parlement européen, ainsi que les organisations syndicales et les autres acteurs économiques et sociaux représentés au Conseil économique et social européen. C'est ce conseil d'administration qui déciderait de l'inscription de tel ou tel projet au programme du Fonds.

Deuxièmement, les projets soumis au conseil d'administration pourraient émaner, comme indiqué précédemment, d'initiatives décentralisées. La condition pour qu'il en soit ainsi serait que le projet bénéficie d'un aval soit d'un fonds régional pour l'emploi et la formation, soit d'un pôle financier public national ou de toute autre institution créée dans le cadre juridique de chaque pays membre.

Troisièmement, l'activité du Fonds serait soumise à un contrôle précis du Parlement européen et des Parlements nationaux. Ceux-ci seraient dotés des moyens de vérifier, pendant et après la réalisation des investissements, leur adéquation effective aux critères d'efficacité économique, sociale et environnementale assignés à l'activité du Fonds. Des dispositifs permettant aux citoyens d'exercer un contrôle local ou régional seraient également mis en place dans chaque État membre. »



Priorités climat transport élections européennes

L'orientation politique générale doit être : une lutte contre le réchauffement climatique qui doit être juste socialement, et mettre à contribution les plus riches (qui polluent plus) et aider les plus pauvres à améliorer leur qualité de vie en leur offrant un meilleur accès au droit à la mobilité).

1. Relance des investissements dans le ferroviaire, le TC et les modes doux

Actuellement l'UE investit sur la période 2021-2027 25,8 milliards d'euros pour les infrastructures de transports collectifs en Europe (soit moins de 4 milliards d'euros par an). C'est extrêmement faible à l'échelle des besoins.

La proposition principale d'un programme transport pour les européennes est d'augmenter massivement les investissements dans les infrastructures de transport collectif et dans les voies cyclables, et de passer à 25 milliards par an (et pas sur 7 ans). A financer par exemple sur une augmentation des taxes sur l'aviation et sur les voitures trop lourdes (malus automobile).

Ce plan d'investissement aurait pour vocation à financer la réalisation de notre plan d'investissement dans les infrastructures en France (compléter le réseau TGV, grand programme d'investissement de régénération du réseau ferré, investissements métros à Bordeaux, Marseille, Toulouse, ...), réseau de 100 000 km de voies cyclables.

2. Bonus-malus européen sur les voitures

Actuellement l'Union européenne a défini un objectif de sortie des véhicules thermiques à l'horizon 2035.

Mais il n'y a aucun outil fiscal pour accompagner cette évolution. Pourquoi ne pas envisager un bonus-malus européen pour forcer tous les pays membres à développer des véhicules moins polluants et moins lourds. Une telle proposition est d'autant plus légitime et intéressante pour la France que nos véhicules sont a priori plutôt moins polluants que ceux des autres pays.

3. Une norme Euro 7 plus contraignante intégrant une obligation stricte de captation des particules émises par les freins

Les constructeurs automobiles font tout pour retarder l'adoption de la norme Euro 7. C'est pourtant essentiel pour améliorer la qualité de l'air, un fléau en termes de santé publique (des centaines de milliers de morts chaque année). Il faut donc soutenir une nouvelle norme Euro 7 exigeante, en particulier intégrant l'obligation d'installer des systèmes d'aspiration des particules fines, qui amélioreront fortement les performances des véhicules neufs.

Par ailleurs le financement de l'installation de tels capteurs sur les vieux véhicules par l'UE permettrait d'améliorer fortement la qualité de l'air, et d'agir plus efficacement que les ZFE.

4. Une TVA à 0% sur tous les biens et services vertueux pour le climat (rail, TC, vélo dans le cas des transports)

La fixation des taux de TVA est une prérogative forte de l'Union Européenne. Proposer des taux à 0 % sur tous les moyens de transport les moins émetteurs (rail, TC et vélo) leur donnerait un avantage important.

5. Une prime à la conversion européenne de 5 000 euros pour aider à la production de petits véhicules électriques, modulée suivant l'intensité carbone du PIB

Pour aider à transformer le parc automobile, l'UE peut financer une prime à la conversion d'au moins 5 000 euros par véhicule, centrée sur l'acquisition de petits véhicules électriques. Cette aide serait modulée suivant l'intensité carbone du PIB et donc réservée de fait à des productions européennes et en particulier dans des pays aux mix énergétiques peu carbonés (comme la France). Ce serait un outil extrêmement fort pour impulser le développement d'une industrie automobile européenne de petits véhicules vertueux.

La France serait structurellement très avantagée par une telle mesure du fait de sa spécialisation historique sur les petits véhicules.

Le financement pourrait être apporté par un bonus-malus au poids (un financement minimal pourrait être à terme de 20 milliards par an).



Europe et droits humains

L'Union européenne affirme son soutien à la démocratie et aux droits humains dans ses relations extérieures, conformément aux principes fondateurs de liberté, démocratie, respect des droits humains et des libertés fondamentales, de l'État de droit.

Elle cherche à intégrer les droits humains dans tous ses programmes et politiques et dispose de divers instruments stratégiques en matière des droits humains pour des actions cibles, y compris le financement de projets spécifiques, grâce au dispositif financier européen.

Plusieurs textes fondent cet engagement : articles 2 et 3 du traité de l'UE, la charte des droits fondamentaux et la convention européenne des droits de l'Homme.

Ces principes posés prévoient d'intégrer les droits humains dans toutes les politiques de l'UE.

Le Conseil a adopté une série de lignes directrices thématiques sur les droits humains qui fournissent des instructions pratiques aux représentants de l'Union

Des stratégies par pays en la matière sont intégrés dans un document unique et cohérent, adapté à chaque pays et fixent des objectifs pour une période de trois ans .

Le groupe droit de l'Homme au conseil COHOM effectue des travaux préparatoires pour les débats et décisions concernant les droits de l'Homme et se compose d'experts nationaux et des représentants du service européen pour l'action extérieure SEAH et de la commission.

Les résolutions du Parlement visent à sensibiliser aux abus en matière des droits de l'Homme et à aider les défenseurs des droits à modeler la politique de l'UE en matière des droits de l'homme.

Une résolution du Parlement sur les droits de l'Homme, analyse les résultats de la politique de l'UE et les défis auxquels elle est confrontée

Les résolutions du Parlement visent à sensibiliser en matière des droits de l'Homme, au moyen de propositions politiques concrètes.

La sous-commission des droits de l'Homme du Parlement DROI, rattachée à la commission des Affaires étrangères est chargée des questions concernant la démocratie, l'Etat de droit, les droits de l'Homme.

Ainsi, plusieurs mécanismes européens, y compris un mécanisme de conditionnalité a été mis en place, pour les candidats à l'adhésion, visant à garantir le respect des droits de l'Homme .

Le PCF doit proposer un mécanisme de contrôle de l'effectivité de ces différents droits au sein des Etats membres et de sanctions en cas de non respect des principes fondamentaux .

En particulier la CEDH veille au respect de l'application de la Convention européenne des droits de l'Homme.

Les arrêts rendus sont purement déclaratoires et les décisions prises ne permettent pas d'annuler ou modifier les décisions des juridictions françaises .

Il faudrait proposer une effectivité dans le droit interne des décisions qui sanctionnent des violations de la CEDH.

Même si parfois ces décisions ont entraîné des modifications législatives en droit interne.

Le PCF soutiendra toutes les directives et règlements, notamment en matière d'égalité des droits qui permettront des avancées directes dans les pays membres, relatifs aux droits et libertés fondamentales.



Droits des personnes LGBTQIA+

En Europe, les forces conservatrices, populistes, racistes et xénophobes ont le vent en poupe. Lorsqu'elles prennent le pouvoir, elles s'attaquent aux droits des femmes et des personnes LGBTQIA+. Leurs politiques visent non seulement à aggraver les inégalités existantes et à empêcher toute conquête de droits nouveaux, mais aussi à utiliser les minorités comme boucs émissaires.

Les exemples se multiplient. La Pologne, qui avait mis en place des « zones sans idéologie LGBT » en 2019, a désormais limité l'avortement aux cas de viol et d'incestes, ou lorsque la vie ou la santé de la mère sont en danger. En Hongrie, depuis 2020, le changement de genre est désormais interdit ainsi que l'adoption des couples de même sexe. Depuis septembre 2022, les femmes doivent désormais écouter les battements du cœur du fœtus avant de pouvoir avorter. En Italie, depuis juillet 2023, les actes de naissance d'enfants de couples lesbiens sont désormais remis en cause.

Partout où l'extrême droite ou la droite extrême prennent le pouvoir, les droits des personnes LGBTQIA+ régressent.

Les propos et actes transphobes sont en forte résurgence, partout en Europe venant parfois même de personnes n'étant pas toujours associées aux forces réactionnaires, ce qui les rend d'autant plus inquiétants.

La France a également un bilan contrasté. Si la légalisation de la PMA pour toutes les femmes est désormais effective, le nombre de violences à l'encontre des personnes LGBTQIA+ est en constante augmentation. Aujourd'hui encore, le harcèlement touche toutes les tranches d'âges. Ses conséquences sont désastreuses, comme l'illustre le suicide du jeune Lucas, en janvier 2023. Dans notre pays, une personne LGBT se fait agresser tous les deux jours, soit une augmentation des violences physiques homophobes de 28 % entre 2021 et 2022.

Face à ce sombre tableau, nous, forces progressistes, nous mobilisons. Dans cette campagne des élections européennes, face à la haine, la xénophobie portées par Jordan Bardella pour le Rassemblement national et par Marion Maréchal Le Pen pour Reconquête, nous opposons une Europe ouverte et accueillante pour les personnes LGBTQIA+.

3 PROPOSITIONS

Une clause de la personne LGBTQIA+ la favorisée

Les droits des personnes LGBTQIA+ doivent être garantis et étendus dans toute l'Europe. A l'instar de la clause de l'Européenne la plus favorisée, portée par Gisèle Halimi pour défendre les droits des femmes, nous défendons la valorisation des lois les plus protectrices et favorables aux personnes LGBTQIA+ dans chacun des Etats membres pour les appliquer dans l'ensemble des pays, au bénéfice de tous les citoyens de l'Union européenne.

La reconnaissance des droits des personnes trans dans tous les pays de l'Union Européenne

Nous proposons un accès simplifié, démedicalisé et déjudiciarisé au changement de sexe dans tous les pays de l'UE. Il doit être basé sur l'autodétermination des personnes. Les mutilations pratiquées sur les enfants intersexes doivent aussi être abolies.

La reconnaissance des couples de même sexe dans l'ensemble des pays de l'Union européenne

Nous voulons que les couples homosexuels puissent être reconnus dans tous les pays de l'Union européenne. En effet, alors qu'une grande partie des Etats ont ouvert le mariage à tous les couples ou mis en place des unions civiles, six pays perdurent à n'accorder aucune reconnaissance légale aux couples homosexuels.





PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS - 2, place du Colonel-Fabien 75019 Paris
Tél. : 01 40 40 12 12 / E-mail : pcf@pcf.fr / Web : www.pcf.fr